

# ÉCONOMIE

LE DEVOIR, LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 AVRIL 1994

Accédant à une demande de Bell Canada

## Le CRTC introduit le principe de la tarification locale à l'appel

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Accédant à une requête de Bell Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) vient d'introduire le principe de la tarification à l'appel dans la téléphonie locale, du jamais vu, à la faveur d'une décision qui s'est prise sans audience publique.

Numérotée 93-18 et rendue publique le 2 décembre, cette décision est passée presque inaperçue jusqu'ici parce qu'elle est de nature technique et ne touchait que les lignes d'affaires. Mais aujourd'hui, elle soulève un tollé parmi les entreprises. L'organisme torontois qui les représente, la Canadian Business Telecommunications Alliance, demande l'annulation de cette décision et la tenue d'audience publique.

«C'est une mauvaise décision qui a été prise de la mauvaise façon», estime Ian Angus, un consultant dans le domaine des télécommunications dont l'entreprise, Angus TeleManagement Group, publie une «newsletter».

### Au-delà d'un certain seuil

Appelé *Threshold Pricing*, soit tarification à l'appel au-delà d'un certain seuil, la décision autorise Bell à réclamer à de grands usagers davantage qu'un tarif mensuel pour le service local. Au-delà d'un certain nombre de minutes d'usage compris dans ce tarif mensuel, les entreprises seront facturées à l'usage pour leurs appels locaux.

Au Canada, seuls le service interurbain est facturé à l'appel.

Pour l'heure, la décision n'est pas en vigueur et Bell doit soumettre ses tarifs l'an prochain seulement. Le porte-parole de Bell Québec, Sylvie Bastien, a décrit ces changements comme étant «complexes et techniques». Ils ne visent qu'à régler un problème pointu de tarification.

Selon M. Angus, la tarification à l'appel pour le service local, même si elle se limite aux clients d'affaires, est un changement fondamental. «Les Canadiens citent l'assurance-maladie comme une des caractéristiques distinctives de notre pays. Ils pourraient citer également le service local à forfait (*flat-rate local service*), une chose rare ailleurs dans le monde.»

Le consultant s'étonne que Bell Canada, cautionnée par le CRTC, ait imaginé une solution aussi draconienne pour régler un problème de tarification touchant deux systèmes téléphoniques destinés aux entreprises: le système à clé et le PBX.

Cette décision du CRTC est d'autant plus surprenante que l'organisme réglementaire au regard de la même problématique accédait à une requête de BC Tel, de Colombie-Britannique, dans un sens tout à l'opposé. Ainsi, BC Tel a soutenu devant le CRTC que le coût des composantes reliées à l'usage dans le service local diminuait rapidement et que le coût d'une tarification à l'appel — il faut calculer individuellement l'utilisation locale que font du téléphone les entreprises ou les individus — pourrait en effacer les avantages.

A moins que l'on convainque le CRTC de revenir sur cette décision, on assistera sans doute au commencement de la fin du service local à forfait au Canada, conclut Ian Angus.

## Fini le Moyen Âge, retour à Keynes

John Kenneth Galbraith dénonce la poursuite de politiques monétaires restrictives inspirées par de puissants lobbies qui redoutent par-dessus tout l'inflation

À 86 ans, John Kenneth Galbraith est sans doute le plus célèbre des économistes américains. Mais cet honorable professeur des plus grandes universités (Princeton, Harvard, Cambridge, Oxford), ancien ambassadeur, ancien journaliste, est aussi de la race des imprécateurs. Anticonformiste à la dent dure, il a toute sa carrière durant fermement soutenu les thèses «libérales» («de gauche» en français) de ses amis démocrates et notamment de John Fitzgerald Kennedy. Aujourd'hui, il continue à militer par ses livres — le dernier, *la République des satisfaits*, dénonce le conservatisme dominant dans les pays développés — et par ses interventions publiques. De passage à Paris, où il participait à un forum organisé par l'Institut européen des affaires, il a plaidé, une fois encore, la cause de la justice sociale qui, dit-il, «n'est pas seulement juste, mais remplit une vraie fonction économique». Dans l'entretien accordé à Guy Herzlich et Véronique Maurus du *Monde*, il appelle à une relance concertée en Europe et en Amérique pour lutter contre le chômage, quitte à supporter un déficit budgétaire et un peu d'inflation, ainsi qu'à une aide massive à la Russie. Il dénonce la poursuite de politiques monétaires restrictives inspirées par de puissants lobbies qui redoutent par-dessus tout l'inflation, et il s'oppose à la baisse des salaires, qui n'est qu'un «habillage» de l'exploitation des salariés.

LE MONDE

**L**e chômage est le problème majeur de toutes les économies développées, de la France en particulier. Mais on a l'impression qu'il est devenu irrépressible.

L'économie moderne connaît des périodes de bonne ou de mauvaise conjoncture, mais, faute de perspectives suffisantes, elle a tendance à toujours s'équilibrer avec un chômage important.

Y a-t-il une solution? Depuis quelques années, nous voyons se développer deux grandes tendances. Les responsabilités attribuées aux gouvernements en matière de performances économiques et de protection sociale — y compris l'emploi — augmentent.

«Le déplacement des industries de production de masse vers les pays neufs est une tendance qu'on observe depuis 200 ans.»

Parallèlement, on assiste à une «globalisation» croissante de l'économie mondiale. Le développement du commerce, des compagnies internationales, des transports, des communications, des activités culturelles, rapproche sans cesse les pays. Ces deux tendances sont en elles-mêmes plutôt favorables. Elles impliquent une approche supranationale.

Je vois venir le moment où l'Union européenne s'engagera dans une politique massive de soutien à l'ensemble des pays membres lorsqu'ils souffrent de récession — et à l'inverse adoptera des politiques restrictives si l'inflation menace. Ce sera la prochaine grande étape de l'union économique. Les pays garderont la responsabilité de la protection sociale, la communauté internationale se chargera de la politique économique générale. Les récentes propositions de Jacques Delors, dans son Livre blanc, constituent les prémices de cette évolution.

Mais ces propositions n'ont pas été appliquées. Certains pays, dont la Grande-Bretagne, s'y opposent... Le fait même que cela ait été proposé est significatif d'une nouvelle étape. Un jour les États-Unis, le Japon, le Canada, le Mexique lanceront aussi un effort concerté en cas de récession — remettre les gens au travail, développer le secteur public — et s'entendront sur une politique restrictive pour combattre l'inflation. C'est une des évolutions majeures à espérer dans les années à venir: beaucoup moins de discussions sur les échanges commerciaux, qui sont oubliées le lendemain, et beaucoup plus sur des politiques économiques coordonnées, notamment dans le domaine de l'emploi. Les États-Unis devraient parler au Japon des moyens de combattre la récession, plutôt que de discuter du commerce.

La récession n'est-elle pas terminée aux États-Unis?

Je ne sais pas. La récession a duré trois ans. Il faut être prudent avant d'annoncer sa fin. J'aurais plutôt tendance à penser que nous avons encore besoin de stimuler l'activité. L'une des raisons pour lesquelles nous avons eu un fort taux de croissance du dernier trimestre de l'an dernier était la

reprise de la construction dans le Middle West, à la suite des inondations du Mississippi. Et l'économie de la Californie va s'améliorer cette année en raison du tremblement de terre de Los Angeles. Il ne faut jamais oublier l'impact des désastres majeurs sur l'économie...

Comment relancer les économies alors que la plupart des gouvernements ont accumulé d'énormes déficits budgétaires?

D'abord il faut rendre les systèmes fiscaux efficaces et progressifs. La progressivité est importante car, dans tous nos pays, les riches ont le choix de dépenser ou non, d'investir ou de ne pas investir. Les pauvres n'ont pas ce choix. Un système fiscal progressif garantit donc un flux de demande globale. Il n'est pas seulement juste, mais aussi fonctionnel et utile à l'économie.

Ensuite, lorsque le chômage devient massif, il est économiquement plus rationnel de créer de la richesse en donnant du travail aux gens, que d'en perdre en les laissant chômer. Le déficit est devenu un argument conservateur pour refuser l'intervention de l'État. Aux États-Unis, la droite adore le déficit, car à chaque fois qu'on propose de faire quelque chose pour améliorer la protection sociale, la santé, ou lutter contre le chômage, les conservateurs le refusent au nom du déficit.

Vous soutenez en quelque sorte que la justice sociale n'est pas seulement juste mais aussi efficace?

Elle n'est pas seulement juste, elle remplit une vraie fonction économique. Elle n'est pas seulement juste, elle remplit une vraie fonction économique.

Vaut-il mieux donner des emplois aux chômeurs ou leur garantir un certain niveau de protection sociale?

Je ne vois pas de conflit entre les deux. Dans les années 30, les États-Unis ont massivement amélioré la protection sociale; en même temps, ils ont lutté contre le chômage, avec un succès certes inégal, mais les deux vont de pair.

En France, actuellement, on oppose l'emploi et le maintien d'un salaire minimum, notamment pour les jeunes...

C'est la raison pour laquelle les étudiants sont dans la rue. Je ne crois pas du tout qu'en réduisant les salaires on luttera contre le chômage. Au contraire. Si vous baissez les salaires, vous diminuez le pouvoir d'achat et donc *in fine* vous augmentez le chômage! Les gens qui veulent baisser les salaires s'appuient sur une théorie économique qui fleurissait avec Ricardo au XIXe siècle, et qui a été depuis longtemps abandonnée. Les tenants de cette idée veulent, en fait, économiser de l'argent; leur argument est un habillage superficiel de la traditionnelle exploitation des salariés, y compris des plus jeunes. Je soutiens fermement le salaire minimum. Sans aucun

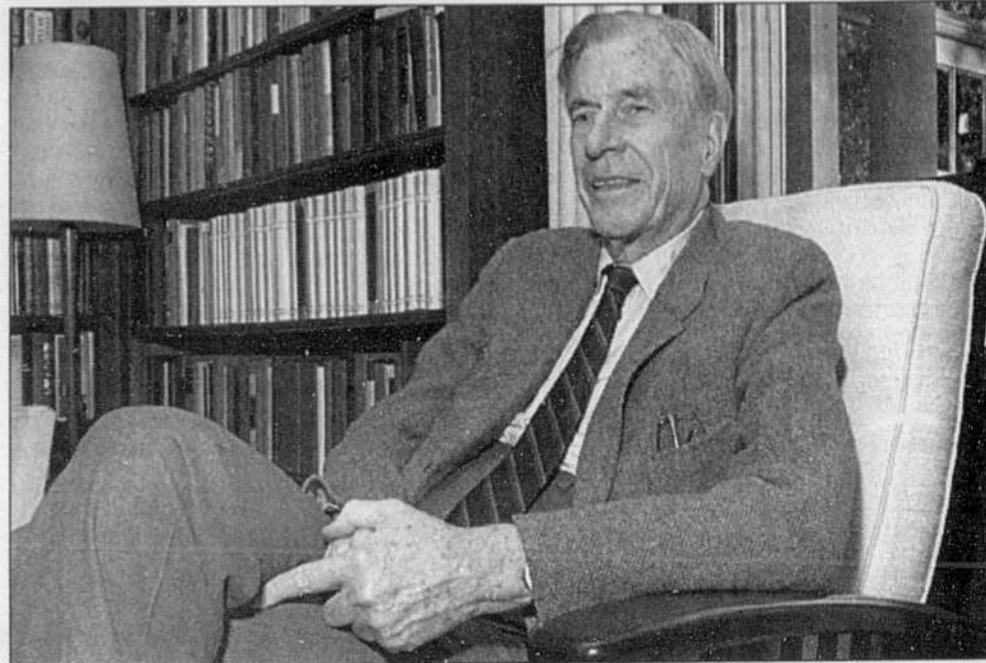


PHOTO ARCHIVES

John Kenneth Galbraith, anti-conformiste et «libéral», au sens américain du terme.

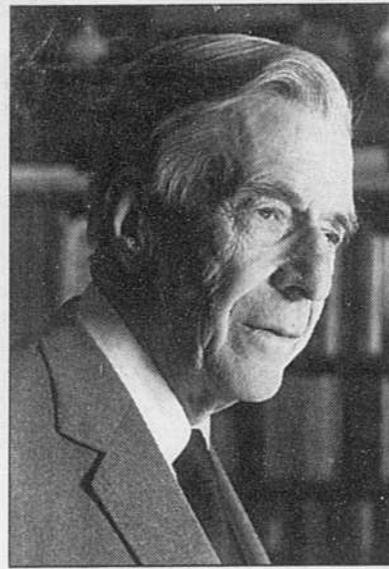
compromis possible.

Mais il faut tenir compte de la concurrence des pays à très bas salaires?

Je ne crois pas que le salaire minimum ait un grand effet sur la localisation des industries; je pense qu'il protège les plus faibles de nos salariés...

Votre collègue Robert Reich a expliqué que la mondialisation aggravait la société duale et pénalisait les travailleurs les moins qualifiés.

Je ne le nie pas. Le déplacement des industries de production de masse des vieux pays vers les pays neufs est une tendance économique lourde qu'on observe depuis 200 ans. Elles se sont déplacées des Midlands britanniques vers l'Allemagne et la France, puis de l'Europe vers les États-Unis, et de là au Japon puis vers les pays de la ceinture Pacifique. C'est inévitable. Il faut dépasser une vision purement nationale de ce phénomène. L'ALENA va provoquer des transferts d'emplois vers le Mexique. Mais les Mexicains sont aussi des hommes! La pitié ou la compréhension ne doivent pas s'arrêter aux frontières nationales.



D'autre part, quand les industries de masse s'en vont, d'autres industries, d'autres formes d'activités se développent. Lorsque les gens possèdent des objets — des vêtements, des automobiles, etc. —, ils veulent du style. Paris n'a jamais vendu de vêtements parce que ceux-ci étaient moins chers, mais parce qu'ils étaient mieux dessinés que partout ailleurs. C'est aussi ce qui explique le décollage de l'Italie après la dernière guerre mondiale: les produits italiens sont plus beaux, parce qu'il y a dans ce pays une longue tradition artistique qui remonte à la Renaissance.

Puis, lorsque les gens ont des objets et du style, ils veulent des distractions. C'est l'étape suivante du développement. Les arts, les activités culturelles, les spectacles de masse sont des domaines où les vieux pays ont aussi un avantage. Personne ne peut rivaliser avec les États-Unis pour la production de programmes télévisés moralement dépravés! Lorsqu'on parle d'économie, on pense automatiquement usines, travail à la chaîne, mais ce n'est qu'une étape de développement. On garde l'impression que les usines ont un rôle particulier dans le développement d'une économie, alors qu'on devrait réfléchir à ce qu'on fait à un stade supérieure de développement.

Pourtant, on voit des activités comme le logiciel informatique qui se délocalisent aussi, vers l'Inde par exemple...

Cela relève du même processus. Mais la technologie de pointe sera toujours aux États-Unis, en France, en Grande-Bre-

tagne, et nous serons toujours dominants dans les domaines artistiques ou culturels.

Que pensez-vous de la politique dite du franc fort, qui depuis 10 ans lie le franc au mark?

On considère souvent que gérer la monnaie, ou manier de grosses sommes d'argent, comme les gouverneurs de banques centrales ou les banquiers, est une preuve d'intelligence. En fait, cela peut cacher une extrême paresse intellectuelle. Et en général les gens qui s'occupent de politique monétaire se soucient beaucoup plus de l'inflation que du chômage. Dans une interview récente au *Herald Tribune*, un des directeurs de la banque centrale américaine disait: «Le chômage, bien sûr, ce n'est pas mon problème». Dans tous les pays et spécialement aux États-Unis, nous nous battons aujourd'hui beaucoup plus féroce pour contrôler l'inflation que pour prévenir le chômage.

Mais l'inflation n'existe plus!

Elle existe dans l'imagination de ceux qui gèrent les politiques monétaires. Nous avons une petite reprise aux États-Unis, mais la banque centrale a aussitôt augmenté les taux d'intérêt par peur de l'inflation, créant de ce fait une tension internationale. C'était prématuré et totalement stupide, inexcusable. Je préconise une politique de détente monétaire jusqu'à ce que la reprise économique soit beaucoup plus forte. Même au prix d'un petit peu d'inflation.

Dans l'économie moderne, les forces politiques qui s'opposent à l'inflation sont énormes. Les banquiers veulent des taux d'intérêt réels confortables, et un bon prix pour leur produit, c'est-à-dire l'argent.

Après 10 années d'ultralibéralisme, les économistes semblent revenir à une approche plus keynésienne.

En réalité, la plupart des économistes américains sont restés fidèles à une approche keynésienne — soutenir l'économie en période de vaches grasses. Mais quelques économistes en vue ont fait passer avec succès dans l'opinion l'idée que la révolution keynésienne était finie et qu'il fallait revenir au Moyen Âge de l'économie.

C'est ce qu'on a appelé les «reaganomics»? Oui, mais Ronald Reagan, malgré ses faibles connaissances en économie, a sans doute été le plus keynésien des présidents modernes: grâce à des dépenses militaires énormes soutenues par un déficit budgétaire.

VOIR PAGE B 2: RETOUR

## Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises choisissent l'énergie de l'économie. Composez le 1 800 567-1313



Gaz Métropolitain

# ÉCONOMIE

## COMMUNICATION

### Une heure avec Faith Popcorn

Du «cocooning» à la réalité virtuelle, la papesse des tendances de consommation propageait Jeudi saint son évangile branché

18 h 48. Avec à peine trois minutes de retard sur l'horaire prévu, le maître de cérémonie introduit Faith Popcorn. Sans hésitation, elle commence par demander qu'on modifie l'éclairage pour qu'il l'agresse moins et pour qu'il illumine davantage le public. Nous sommes jeudi soir dernier, au Marché Bonsecours de Montréal. Le cabinet de relations publiques Optimum, filiale de l'agence Cossette, organise un événement à l'occasion du lancement des nouveaux modèles de Cadillac. La clientèle invitée est triée sur le volet. Tous ont décliné, à l'entrée, la marque, le modèle et l'âge de leur véhicule personnel (Gageons que «Suzuki Samurai» n'est pas la réponse la plus fréquente...).

Pour les attirer sur place, outre la présentation des dernières Cadillac, on a promis aux invités une conférence de Faith Popcorn. Papesse de la prédiction, gourou du futurisme, grande prêtresse des tendances, Faith Popcorn a fait sa réputation en identifiant les vagues de fond dans la société et les mentalités, et en exploitant intensément ses découvertes. Son évangile, c'est «Le rapport Popcorn», publié en 1991 aux États-Unis et récemment publié au Québec par Les Éditions de l'Homme.

Sur la scène, Faith Popcorn parle d'abord d'elle-même: de l'origine de son nom (un surnom, dont elle a vite compris le potentiel de marketing); de son entreprise (BrainReserve, la réserve des cerveaux); de ses «découvertes» passées (celle du fameux «cocooning», la tendance au repli sur soi, dès 1981); de la question qu'elle pose aux gens pour qu'ils racontent leur vie («Êtes-vous heureux?»); de la façon dont elle suit de près la culture de masse (en lisant les best-sellers, en regardant les

émissions de télévision les plus populaires, en écoutant les disques les plus vendus).

Et puis, ça y est: elle plonge dans le vif du sujet, en énumérant les grandes tendances de consommation qui traversent notre société. Huit tendances, les mêmes que dans son livre. D'abord, le «cocooning», qui entre dans sa deuxième décennie. «De plus en plus de gens rentrent du travail le vendredi soir, en souhaitant passer leur fin de semaine à la maison. Certains y resteraient bien toute la semaine suivante? Ils choisissent de travailler, de plus en plus, à la maison.»

Ensuite, «l'aventure fantastique»; le désir d'expérimenter et de prendre des risques, mais sans jamais courir de réel danger. «Lorsque la vie est triste, on mange épicé: pour la première fois, l'an dernier, les ventes de sauce piquante ont dépassé celles du ketchup, plutôt que de partir en voyage dans la jungle, on essaie la cuisine exotique.» Fait Popcorn croit beaucoup à l'invasion de tous les foyers par les appareils de «réalité virtuelle». «Sans bouger de mon salon, je pourrais me faire croire que je suis n'importe où, en compagnie de n'importe qui: pourquoi pas faire un tour du monde virtuel au bras de Paul Newman? La réalité virtuelle va permettre des expériences tellement agréables qu'il deviendra difficile de s'en passer. Ce sera la cocaïne des années 90.»

Vite, le temps passe. Faith Popcorn accélère. «L'économie, le comportement économique orienté vers l'individu. «L'ordinateur apprend à nous connaître, à prévoir nos désirs, pour mieux nous servir.» Les vies multiples: «On veut tout, tout de suite, en menant de front plusieurs carrières, plusieurs relations, plusieurs vies de famille». Le retrait des grandes entreprises: «Pas moins de

400 000 femmes ont lancé leur propre entreprise l'an dernier». Rester en vie: «On pense qu'une bonne santé va nous permettre de vivre plus vieux. Alors on compte, on calcule, on négocie: pas trop de calories, pas trop de gras, plus de vitamines, plus de légumes.»

Faith Popcorn cite Liz Taylor et Michael Jackson comme exemples de ceux qui, à force de chirurgie esthétique et de visites à Disneyland, jouent les apprentis-sorciers avec l'horloge du temps. «Vous ne vous arrêtez pas de jouer parce que vous êtes vieux, mais vous vieillissez dès que vous arrêtez de jouer», dit une publicité pour les jeux électroniques Nintendo. Et de six. Les consommateurs avertis, «de plus en plus exigeants, ils veulent des vrais produits, avec de vrais ingrédients, fabriqués par de vrais gens. Lorsqu'ils sont déçus, ils s'organisent en boycottant des produits, des magasins ou des entreprises.» Et de sept. SOS, pour Save Our Society: la montée de la conscience sociale, qui pousse à faire des efforts pour l'éducation, l'environnement et l'éthique. Et de huit.

Ouf! Une petite dernière, pour la route: la revanche du plaisir. «Les consommateurs en ont assez de vouloir être parfaits. De temps en temps, ils craquent, et se payent du sucré, du gras, du superflu.» Voilà, c'est fini. Des questions? Un concessionnaire Cadillac, que le «cocooning» inquiète: les consommateurs ne voudraient donc plus prendre leur voiture pour partir de chez eux? «J'ai de bonnes nouvelles pour vous, le rassure aussitôt Faith Popcorn. La voiture, surtout si elle est luxueuse, constitue une deuxième cocon, mobile, après le foyer. On s'y sent en sécurité, et on y respire un air souvent plus pur qu'ailleurs.» Un mot sur son prochain ouvrage, «Clicking»: «Je cherche ce qui fera bouger les gens, ce qui va les attirer, les séduire.» Merci, bonsoir. Il est 19 h 48. Une heure, pas une minute de plus.



Patrick Pierra



«Lorsque la vie est triste, on mange épicé.» — Faith Popcorn

# Voici le prix à payer pour la meilleure voiture économique de l'année.

179 \$\*  
PAR MOIS  
CRÉDIT-BAIL DE 48 MOIS



Le nouveau Coupé Sentra DLX 1994

Dans la vie, quand on veut le meilleur, il y a toujours un prix à payer. Et ce prix, votre très sympathique concessionnaire le voit bas, très bas. Élu meilleure voiture économique de l'année par l'Association des Journalistes Automobile du Canada, le Coupé Sentra DLX 1994 vous assure d'importantes économies d'essence grâce à une performance de 50 milles au gallon\*. Et vous n'y perdez rien en puissance, en sécurité et en confort avec un moteur de 110 chevaux, des freins à disque à l'avant et des barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière. De son côté, la pratique Sentra DLX 4 portes, idéale pour la famille, vous garantit la même fiabilité.

Finies les folies! Passez faire l'essai du Coupé Sentra DLX 1994 et de la Sentra DLX 4 portes chez votre très sympathique concessionnaire Nissan.



La Sentra DLX 4 portes

Votre très sympathique concessionnaire NISSAN

AAC Association des Journalistes Automobile du Canada

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité. \*Taxe en sus. Bail de 48 mois pour un Coupé Sentra DLX 1994, modèle de base avec transmission manuelle. Versement initial de 1 129 \$ requis ou échange équivalent; taxes, transport et préparation en sus. Un dépôt de sécurité remboursable de 300 \$ est exigé à la livraison du véhicule avec le premier paiement mensuel. Limite de 96 000 km. Frais de 0,07 \$ du kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit par NCFI. \*\*Selon une évaluation de l'économie d'essence par Transports Canada sur le modèle avec transmission manuelle 5 rapports. Taxes en sus. Bail de 48 mois pour une Sentra DLX 4 portes, modèle de base avec transmission manuelle. Versement initial de 1 349 \$ requis ou échange équivalent; taxes, transport et préparation en sus. Un dépôt de sécurité remboursable de 300 \$ est exigé à la livraison du véhicule avec le premier paiement mensuel. Limite de 96 000 km. Frais de 0,07 \$ du kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit par NCFI. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).

#### LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

##### CANADA

##### ■ Croissance anémique

L'économie canadienne a connu une maigre croissance de 0,1% en janvier, en regard des gains de 0,5% en décembre et de 0,6% en novembre. Toute la croissance du PIB de janvier origine du secteur manufacturier, qui a vu sa production augmenter de 0,5% par rapport à décembre. Et la majeure partie de cette hausse a été le résultat de la vague de froid, qui a stimulé les industries productrices d'énergie.

##### ■ Le taux d'escompte à 5,64%

Forte hausse du taux d'escompte mardi, une huitième en autant de semaines, le taux directeur de la Banque du Canada ayant passé de 5 à 5,64%.

##### ■ Modeste croissance au Québec

Le PIB québécois a cru de 2% en 1993, comparativement à 3,2% au Canada, pour s'établir à 160,2 milliards\$. Cette croissance, modeste, se démarque toutefois par rapport à celle de 1,2% enregistrée en 1992, et de 0,7% en 1991.

##### ÉTATS-UNIS

##### ■ Chômage inchangé

Le taux de chômage est demeuré stable entre février et mars, à 6,5%. Quelque 456 000 nouveaux emplois ont été créés hors du secteur agricole.

##### ■ Croissance explosive

La croissance du PIB a atteint 7% en rythme annualisé au quatrième trimestre de 1993, du jamais vu depuis celle de 7,9% au premier trimestre de 1984.

##### ■ Baisse des commandes

Les commandes des entreprises américaines ont baissé de 1% en février, après une révision à la hausse de 2,4% en janvier. Il s'agit de la première baisse depuis juillet. Les commandes de biens durables se sont repliées de 2,6% et celles des biens non durables ont augmenté de 0,9%.

## Hollinger finalise l'acquisition du Chicago Sun Times

#### LE DEVOIR

Hollinger a signé hier l'accord, H annonce précédemment, pour l'acquisition, par American Publishing Company, filiale principale de Hollinger aux États-Unis, du Chicago Sun Times, le neuvième plus important quotidien métropolitain sur le plan du tirage aux États-Unis, ainsi que d'environ 60 journaux hebdomadaires et bi-hebdomadaires à diffusion payée distribués dans le Grand Chicago.

# ÉCONOMIE

Dans Lanaudière, qui fournit 10% de la production québécoise

## L'industrie porcine grogne

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Un fort vent de fronde souffle sur Lanaudière à propos d'une nouvelle réglementation touchant l'industrie porcine au Québec, laquelle entraîne sérieusement la réouverture d'un abattoir à Saint-Esprit et qui force les 377 producteurs de la région à laisser partir ailleurs et même jusqu'au Témiscouata 70% des 425 000 porcs qu'ils mettent annuellement sur le marché.

Le débat s'anime à propos de deux objectifs tout à fait légitimes, mais apparemment contradictoires dans ce cas particulier, soit une industrie concurrentielle sur les marchés internationaux d'une part et le développement régional d'autre part.

À la tête de cette fronde, il y a une femme. Elle ne s'appelle pas Jeanne d'Arc, mais elle en a la combativité. Mme Lise Sarrazin est présidente du Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière. Elle a de ses membres «un mandat clair» pour obtenir la réouverture de cet abattoir fermé depuis deux ans à la suite d'une faillite qui ne serait qu'un accident de parcours.

Si les démarches en cours ne donnent pas les résultats escomptés, Mme Sarrazin affirme qu'un plan conjoint régional pourrait être établi et que tous les porcs de Lanaudière iraient dans les deux abattoirs de la région. Il y a à Saint-Jacques de Montcalm un petit abattoir pouvant accueillir 2800 porcs par semaine qui fonctionne déjà. Cela voudrait dire une rupture complète avec la Fédération des producteurs de porcs, à laquelle ce syndicat est en principe rattaché. Mme Sarrazin assure être solidement épaulée par toute la région de Lanaudière, y compris les maires, les députés, les groupes sociaux, etc.

La Fédération des producteurs de porc endosse une réglementation nouvelle, depuis janvier dernier, qui empêche à toutes fins utiles la réouverture de l'abattoir. Le syndicat s'est donc désaffilié de sa fédération spécialisée. En revanche, il a l'appui de la Fédération de l'UPA de Lanaudière. La Fédération des producteurs de porcs fait aussi partie de l'UPA, dont le président-général, M. Laurent Pellerin, était auparavant président de la Fédération des producteurs de porcs. En somme, c'est plutôt complexe et délicat.

Quoi qu'il en soit, les gens de Lanaudière trouvent la situation actuelle dans le porc complètement insensée. Lanaudière assure près de 10% de toute la production porcine du Québec. Le porc est sa première production agricole avec des revenus de 76 millions\$ sur un total de 300 millions\$ pour toute l'industrie agricole régionale. Avec Joliette comme ville principale, Lanaudière est toute proche de la grande région montréalaise. Et pourtant, 350 000 de ses porcs doivent être dirigés vers des abattoirs qui pour la plupart se trouvent beaucoup plus éloignés, comme Princeville dans les Bois Francs, Valley Junction dans la Beauce, Saint-Henri de Lévis près de Québec, Saint-Alexandre dans Kamouraska et même Notre-Dame-du-Lac au Témiscouata, près de la frontière du Nouveau-Brunswick.



Le débat s'anime à propos de deux objectifs légitimes mais contradictoires, soit une industrie concurrentielle sur les marchés internationaux d'une part et le développement régional d'autre part.

Les producteurs de Lanaudière ne comprennent pas que leurs porcs doivent faire six heures de route pour aller se faire abattre aussi loin, puis revenir ensuite sur le grand marché de Montréal. «Je n'appelle pas ça être compétitif», ajoute Mme Sarrazin. À partir de 1989 jusqu'à la fin de 1993, tous les porcs du Québec étaient vendus par encan électronique, un système qui fonctionnait bien, sauf que le prix payé aux producteurs restait toujours inférieur au prix américain.

Les abattoirs étaient d'accord pour remédier à cette situation, mais à la condition d'avoir une garantie d'approvisionnement. On a donc maintenant un système qui donne en pré-attribution 80% du volume, réparti aux abattoirs en proportion du volume obtenu dans le trimestre précédent. Il reste 20% qui est vendu par encan. Le prix pour 80% du porc est établi de manière à réduire l'écart de 25% par année avec le prix américain. Le prix à l'encan pour le bloc de 20% fluctue, mais pour le moment il est nettement à la hausse, puisque les sept abattoirs du Québec cherchent à accroître leur de pré-attribution. Le producteur de porcs est rémunéré pour sa part selon le prix des moyens des deux façons d'acheter.

M. Pellerin, président de l'UPA, est le premier à reconnaître qu'il devient dans ce système très difficile pour quelqu'un de l'extérieur de démarrer une entreprise d'abattage. «Un nouveau venu doit passer par l'encan résiduel ou acheter un abattoir en place», confirme-t-il. Il lui apparaît très improbable que les partenaires consentent à changer cette réglementation, puisque «les prix n'ont jamais été aussi bons».

Le président de l'UPA constate que le développement régional est un objectif très légitime, mais

il soutient que pour atteindre la conquête des marchés, il faut être très productif, ce qui requiert des abattoirs très performants. Il souligne que l'Ontario a seulement trois abattoirs alors que le Québec en a sept. On reproche aux producteurs agricoles de toujours avoir recours aux prix de stabilisation et autres subventions, mais si l'on veut fonctionner sans l'aide gouvernementale, il faut devenir très performant, explique encore M. Pellerin.

Mme Sarrazin n'accepte pas cette logique du gigantisme industriel. Elle est convaincue qu'on peut demeurer concurrentiel sans anéantir l'industrie régionale et qu'il se trouve déjà de petits abattoirs qui exportent sur les grands marchés. M. Jacques Ménard, qui fait partie d'un groupe de 32 producteurs de porcs qui se sont associés avec le groupe Brochu & Lafleur pour acquérir et faire fonctionner l'abattoir de Saint-Esprit, dans lequel 1,6 million\$ a été investi à ce jour, est évidemment en plein accord avec Mme Sarrazin.

La Jeanne d'Arc de Lanaudière mène le combat sur un autre front, celui de l'environnement. La région est frappée d'un moratoire sur les porcheries depuis quelques années. Mme Sarrazin considère que la pollution est causée par plusieurs autres facteurs agricoles, industriels et urbains et que l'on peut actuellement lever le moratoire, puisque des moyens, des technologies peuvent être appliqués pour pratiquer une agriculture durable. Elle croit savoir que les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, ainsi que l'UPA sont à quelques points seulement d'une entente finale, mais que chacun reste sur des positions rigides. Selon ses sources d'information, il faut que ce dossier débloque d'ici à deux semaines. «Sinon, attendez-nous après les élections», prévient-elle.

Deuxième tome de L'Histoire du Mouvement Desjardins

## Crise et expansion

De 1920 à 1944, l'étape critique pour la survie des caisses populaires

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Le deuxième tome de L'Histoire du Mouvement Desjardins, publié chez Québec/Amérique, porte sur la période de 1920 à 1944, probablement l'étape la plus critique pour la survie des caisses populaires et leur organisation en un réseau structuré.

Alphonse Desjardins venait de mourir et la solidité de la succession n'était pas assurée et il fallu alors l'appui très actif de plusieurs frères pour relever les nombreux défis de cette époque héroïque. De fortes divisions surgirent inévitablement à propos de l'orientation que devaient prendre les caisses; l'une des plus étonnantes frictions mit en cause le propre fils de feu M. Desjardins, qui était devenu gérant de la caisse populaire de Lévis, et sa mère, Dorimène elle-même, qui prit publiquement position contre son fils en soutenant qu'il déviait de la vision que son père avait de l'avenir des caisses. Il y eut aussi d'autres affrontements ayant la politique comme toile de fond.

La terrible crise économique de la fin des années 20 jusqu'au milieu des années 30 fut de toute évidence un très gros test pour la crédibilité des caisses populaires, encore naissantes et peu nombreuses; plusieurs d'entre elles firent d'ailleurs faillite. Mais à partir de 1935, l'affirmation du mouvement coopératif en général et des caisses populaires en particulier fut spectaculaire.

Malgré la crise, le nombre de caisses sur une période de 20 ans a augmenté de 600%, passant de 145 à 877, grâce à «un travail de titan réalisé bénévolement ou pour un maigre salaire par une poignée d'hommes et de femmes dévoués», comme le souligne en préface de ce tome M. Claude Béland, président actuel du Mouvement Desjardins.

Le besoin d'un regroupement des caisses se manifestait déjà en 1920, mais les caisses locales, du moins certaines d'entre elles, se montraient très jalouses de leur autonomie. Il a donc fallu attendre jusqu'en 1932 avant de voir la création d'une «Fédération provinciale», ce qui fut une étape décisive, note l'auteur et historien, M. Pierre Poulin.

Ce chapitre de l'histoire du Mouvement Desjardins a été marqué par certaines interférences politiques. M. Cyrille Vaillancourt, un leader na-

turel qui a sans doute été celui qui a occupé le plus de place après le décès d'Alphonse Desjardins, fut le premier président de cette Fédération. Il était un ami du libéral Adélard Godbout, fut conseiller législatif à Québec, puis sénateur à Ottawa.

Le conservateur et unioniste Maurice Duplessis, soupçonne l'historien Poulin, l'a vu comme un candidat potentiel à la direction du parti libéral du Québec et donc comme un éventuel et très sérieux adversaire politique. Duplessis avait par conséquent intérêt à cultiver l'opposition à Vaillancourt dans le milieu des caisses populaires. Il prit même ouvertement parti en 1944 dans Le Temps, journal officiel de l'Union Nationale, pour les dirigeants de l'Union régionale de Montréal qui étaient en brouille avec la Fédération provinciale et qui finirent d'ailleurs par susciter un schisme parmi les caisses populaires.

Les divisions politiques se sont ensuite déplacées au sein même de l'Union régionale, alors qu'un avocat, Jacques Perreault, beau-frère d'André Laurendeau, candidat du Bloc populaire, s'est offensé de l'attitude d'un autre dirigeant de l'Union régionale, Eugène Poirier, qui s'était déclaré candidat de l'Union nationale contre Laurendeau, alors qu'il avait promis de n'en rien faire. Parmi les alliés de Perreault, il y avait Benjamin Béland, un autre leader dans le monde des caisses populaires et dont le fils, Claude, allait plus tard devenir président du Mouvement.

Présentement, M. Poulin travaille à la préparation d'un troisième tome, sur la période de 1944 à 1963, qui a vu naître le crédit à la consommation dans les caisses et qui a donné lieu à une remise en question du rôle économique des caisses. Docteur en histoire de l'Université Laval (le 1er tome était sa thèse de doctorat), M. Poulin doit attendre l'objectif d'avoir fait toute l'histoire du Mouvement Desjardins pour le centenaire, en l'an 2000.

Mais le Mouvement grandit très vite, constate-t-il. La recherche préliminaire pour une histoire de l'assurance-vie chez Desjardins est faite; celle de La Laurentienne, qui vient de se joindre à la famille, a déjà été écrite par Pierre Godin.

Le premier tome, paru en 1990, avait un tirage initial de 11 500 volumes, suivi d'une deuxième impression de 2500.

## Rogers détient 93% de Maclean

LE DEVOIR

À terme de son offre publique d'achat, terminée le 31 mars, Rogers Communications a recueilli environ 93% des actions de Maclean Hunter. «Nous sommes contents de voir que cette étape du processus de fusion soit derrière nous, a déclaré Ted Rogers, président et chef de la direction de Rogers Communications. Nous avons désormais l'occasion de démontrer aux autorités réglementaires en quoi (cette fusion) s'inscrit dans l'intérêt du public. Nous allons exposer comment nous pourrions, ainsi, solidifier l'expression de la culture canadienne et le développement de notre technologie.»

Le prix d'achat des actions de Maclean obtenues, soit 17\$, sera payé le 7 avril. Le dividende spécial de 50 cents payable par Maclean aux détenteurs dont le nom est inscrit dans la liste des actionnaires le 31 mars, sera également versé le 7 avril.

Rogers a également indiqué qu'elle prolongerait son offre jusqu'au 15 avril pour ainsi permettre aux actionnaires qui n'avaient pas déposé leurs titres de se prévaloir de cette opportunité.

Une fois cette fusion complétée, et avaisée, Rogers se retrouvera à la tête du tiers du marché canadien de la câblodistribution, dont 70% du marché ontarien. Elle détient également un large portefeuille de magazines, incluant Maclean's et Chateaufort, et une participation de 62% dans Toronto Sun Publishing, propriétaire de plusieurs quotidiens dont le Financial Post. La transaction implique également une mainmise sur des activités dans le secteur des communications électroniques, incluant 21 stations radiophoniques.

## RETOUR Que peut-on faire maintenant?

SUITE DE LA PAGE B1

re keynésien, il a vivement soutenu l'économie. Puis George Bush est arrivé; en réduisant les dépenses militaires et en parlant d'équilibrer le budget, il a réussi à provoquer une récession très sévère.

■ Est-ce la seule cause de la récession américaine?

Il y a eu deux facteurs: d'abord les répercussions de la bulle spéculative des années Reagan, qui a laissé un grand nombre de ménages et d'entreprises écrasés sous les dettes, et ensuite la moindre progression du déficit budgétaire. La fin de la guerre froide a même provoqué une réduction des dépenses militaires. Ajoutons à cela que Georges Bush n'avait pas beaucoup d'idées. Reagan, lui, avait une vision. Il est arrivé au pouvoir avec deux objectifs: aider ses amis riches en réduisant les impôts sur les revenus les plus élevés, et éliminer le communisme. Pendant les années Reagan, nous avons donc eu d'importantes baisses d'impôts et une forte augmentation des dépenses militaires.

■ Prenons le cas des privatisations. Elles se sont généralisées dans le monde et continuent...

Les privatisations ne peuvent pas être traitées de façon théorique et générale. Il y a des domaines où le secteur public est essentiel, d'autres où rien ne peut remplacer le marché. Lorsqu'il s'agit de produire des biens de consommation ou de gérer des services comme les restaurants, les hôtels, etc., personne ne penserait au socialisme. Mais lorsqu'on parle de chemins de fer, d'écoles, de logement social, il n'y a pas d'alternative à la propriété publique.

Les gens qui veulent tout privatiser font la même erreur que veulent les socialistes: penser qu'il y a une règle générale. En fait, c'est une question de jugement pratique. Et on ne peut résoudre le problème qu'au cas par cas.

■ En Grande-Bretagne, les privatisations ont été très loin, touchant de vrais services publics.

Les Anglais ont souffert, sous Mme Thatcher et sous John Major, d'un accès très grave de théologie. Ils ont vécu de doctrine plus que d'intelligence. Mais cette mode se termine, même en Grande-Bretagne, où le gouvernement conservateur s'est rendu très impopulaire avec ses doctrines.

■ Sur les marchés financiers, on a tant déréglé-menté que les banques centrales ne contrôlent plus grand-chose.

La déréglementation, comme la régulation, n'est pas non plus une fin en soi. La décision relève du cas par cas. Les gens qui font de la dérégulation une doctrine sont guidés par des formules ou par leurs propres intérêts, plus que par les faits. Le «boom» des fusions-acquisitions des années 80 aurait dû faire l'objet d'une régulation, car nous en payons le prix aujourd'hui. Et la dérégulation des transports aériens aux États-Unis a été un désastre majeur. Nous avions un très bon système, stable et favorable au développement, maintenant nous avons le chaos. Cela coûte plus cher d'aller de Boston à Washington, trajet où il y a peu de concurrence, que d'aller de New York à Londres, où la concurrence est féroce...

■ N'est-on pas en train de commettre les mêmes erreurs dans les pays de l'Est?

La situation à l'Est m'inquiète énormément. Elle est beaucoup plus préoccupante que les problèmes des pays riches. Le désespoir économique risque d'engendrer le chaos politique. La transition vers le système de marché doit être beaucoup plus progressive.

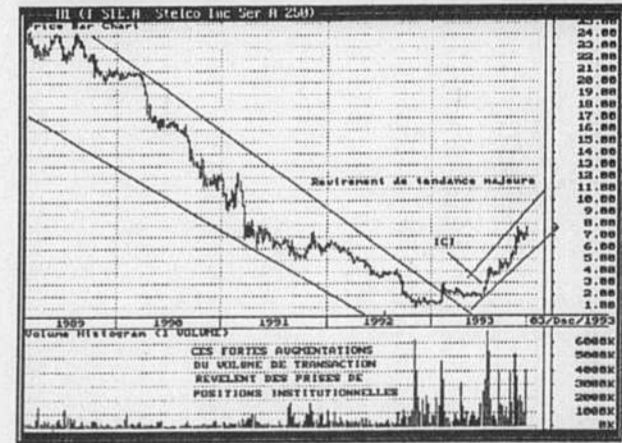
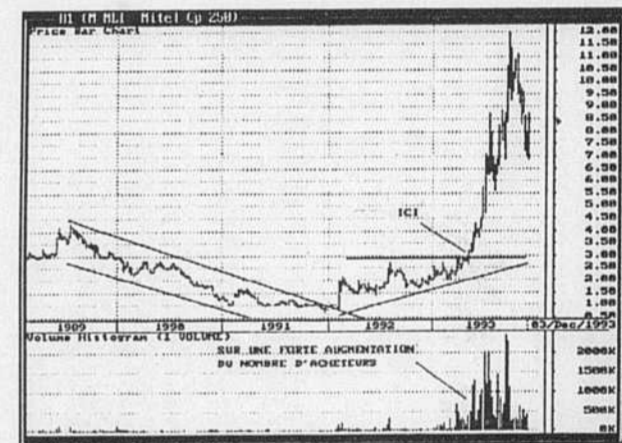
Les Chinois, en procédant graduellement, s'en tirent beaucoup mieux que les Russes avec leur fameuse «thérapie de choc». Les Russes ont été très mal conseillés par les experts américains, et par le FMI, qui a une vision du capitalisme pur et dur que nous n'accepterions pas, même en Occident.

■ Que peut-on faire maintenant?

Il faut accepter un processus plus graduel. Il faut protéger les chômeurs ou ceux qui ont vu leur revenu diminuer. Il faut surtout accroître massivement l'aide économique à l'Est. Aux États-Unis, on continue de dépenser beaucoup pour la défense, il faudrait dépenser beaucoup plus pour aider les Russes à opérer une transition en douceur. Pour leur permettre, par exemple, de ralentir la réforme de l'industrie lourde, et la tenir à bout de bras un moment par des subventions. Mais beaucoup de mal a déjà été fait...

Mardi, le journaliste Guy Sorman présente un autre économiste américain digne de mention, Milton Friedman.

## AVEZ-vous acheté ces titres aux endroits indiqués.



Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366

**VARENNES**  
J'AI UN BEAU CHÂTEAU

Voici le charme et le confort des gens riches et célèbres. Emplacement dans les Jardins de la Rive, site exceptionnel. Vue sur le fleuve. 288 500 \$.

Serge Hamelin, BIARRITZ maître courtier inc. (514) 929-2525

**RÉSIDENCES DE PRESTIGE**

985-3322

**St-Charles de Bellechasse**

Située sur la rive-sud de la ville de Québec, 20 minutes à l'est des ponts, vue superbe sur la Vallée de la rivière Boyer. Maison de bois de 1750 environ, entièrement restaurée. Terrain de 16 000 pi. ca. aménagé avec un soin très particulier.

VOUS N'AVEZ PU IMAGINER UNE SI BELLE DEMEURE!

Denis Nap. Girard Propriétaire - (418) 887-3180

ECONOMIE

Air France

Le plan de redressement devrait être approuvé par les employés

Paris (Reuter) — Le plan de redressement d'Air France sera très probablement approuvé par les salariés de la compagnie, auxquels il est soumis depuis hier. Mais leur soutien pourrait ne pas être aussi massif que le souhaite le président Christian Blanc, estime-t-on de source syndicale.

Les syndicats non signataires de ce plan, qui affirment représenter les «deux tiers» des 40 000 salariés du groupe, ont annoncé hier qu'ils ne donneraient aucune consigne de vote à leurs adhérents.

Huit sur les 14 organisations syndicales que compte le groupe n'ont pas signé le plan.

Christian Blanc leur avait donné jusqu'au 31 mars pour le faire à l'unanimité, faute de quoi il organiserait un référendum auprès des salariés sur ce plan qui prévoit notamment 5000 suppressions d'emplois sur trois ans, un blocage des salaires pendant la même période et un allongement de la durée du travail.

Dès le départ, le successeur de Bernard Attali avait dit qu'il voulait une «réponse claire et massive du personnel» et que pour lui «49% ou 51%» de «oui» c'était la même chose, commente un porte-parole d'Air France.

Ainsi, Christian Blanc ne devrait pas se satisfaire d'un score de 51% de oui et la conséquence sera qu'il démissionnera ainsi que la direction générale de la compagnie, a-t-il poursuivi.

Air France a adressé à l'ensemble de ses salariés une formule de consultation accompagnée d'une lettre du président, qui leur écrit: «C'est à vous qu'il appartient aujourd'hui de voter pour dire si Air France doit vivre».

La consultation prendra fin le 11 avril et les résultats en seront communiqués le même jour dans la soirée, a précisé le porte-parole.

Dans un communiqué commun publié hier, les syndicats non signataires du plan ont déclaré: «Le personnel et nos syndicats, c'est clair, veulent qu'Air France vive, mais pas à n'importe quel coût social. La méthode de Christian Blanc est claire: museler les syndicats pour faire taire le personnel».

«M. Blanc joue une course contre la montre. Les salariés qui n'auront pas lu son projet en resteront peut-être au choix entre la dotation de 20 milliards de FF promise (par l'Etat), ou le dépôt de bilan», a estimé Bernard Boulineau, secrétaire général adjoint de la CGT.

«Les autres pourraient comprendre que baisser les salaires, accroître le temps de travail et supprimer des emplois ne règlera pas ni le problème de la déréglémentation, ni ceux de l'entreprise», a-t-il ajouté.

La CGT, premier syndicat à avoir annoncé son intention de ne pas signer le texte de Christian Blanc, a dénoncé l'absence de consultation du Comité central d'entreprise sur la situation économique du groupe, l'organisme n'ayant été saisi que du volet social du plan.

Pour sa part, Jean-Marc Tournois, membre du bureau central de la CFDT, a déploré que le projet soumis aux salariés n'inclue pas totalement les termes de l'accord-cadre issu des discussions du week-end dernier. «Christian Blanc n'oubliera pas le plébiscite qu'il espère. Il a pris un risque en mettant délibérément les organisations syndicales de côté», a-t-il dit.

«La confiance ne règne pas» à Air France, a estimé de son côté Geoffrey Bouvet, du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL). «Nous avons écrit un texte dans la nuit de samedi à dimanche et la direction l'a modifié le lundi», a-t-il ajouté.

Le SNPL, qui dit pourtant soutenir le plan de Christian Blanc - même s'il ne l'a pas signé -, se déclare «général» par la volonté du président de n'accepter aucune négociation sur son texte.

Les syndicats s'attendent généralement qu'une majorité de salariés, consultés individuellement chez eux par Air France, adhèrent finalement au plan. «Au coin du feu, le chantage à l'emploi du président va sans doute marcher», résume un syndicaliste.

Différend franco-canadien sur le vol notisé

Le puissant grossiste Nouvelles Frontières va s'en mêler

GÉRARD BÉRUBÉ LE DEVOIR

«Ça n'a aucun sens! N'avez-vous pas un problème de chômage criant chez-vous? Je ne peux croire que le gouvernement canadien puisse sanctionner des compagnies canadiennes, créatrice d'emplois, pour régler un quelconque différend canado-français. Ils veulent que nous exerçons les pressions nécessaires, nous allons le faire.»

C'est en ces termes que Patrick Billebaud, vice-président du puissant grossiste français Nouvelles Frontières, a accueilli la répartition des sièges entre le Canada et la France proposée cette semaine par l'Office national des transports (ONT). «C'est une forme de chantage! Je ne peux croire que cette affaire ne s'arrange pas», a-t-il déclaré hier, au cours d'un entretien accordé de France, après avoir pris connaissance de l'article du DEVOIR.

Les affréteurs concernés ont jusqu'au 6 avril pour régler à la proposition de l'ONT, qui vise à établir une allocation et une répartition optimales du quota de 341 378 sièges entre le Canada et la France imposé aux transporteurs en vol notisé canadiens pour la saison estivale 1994. L'organisme gouvernemental a choisi de s'en remettre aux transporteurs existants, dûment enregistrés, et aux parts de marché respectives détenues l'été dernier. Ainsi Air Transat, avec 84,3% du marché Canada-France l'été dernier, se voit allouer 287 617 sièges alors que sa demande portait sur 264 261 sièges, Royal (12,4% du marché) reçoit 42 444 sièges, soit 35% de moins que les 65 702 demandés, et Canada 3000 (3,3% du marché l'été dernier) est limité à 11 317, 80% de moins que les 56 600 convenus. La demande de 29 150 sièges formulée par le nouvel arrivant, Air Club International, a été écartée.

«Cette répartition est loin d'être équilibrée. Que font-ils des grossistes? Ce sont pourtant eux qui alimentent les transporteurs.» Nouvelles Frontières endosse l'analyse voulant que le gouvernement canadien, en adoptant une telle répartition et en excluant les nouveaux arrivés, rejette la balle dans les camps français. «Nouvelles Frontières est directement visée. Il nous touche par le biais de Royal, mais aussi par celui d'Air Club International», a ajouté Christian Guillet, porte-parole canadien de Nouvelles Frontières.

«Un très mauvais calcul»

«Il s'agit d'un très mauvais calcul, a renchéri M. Billebaud. Puisque le quota ne touche pas les affréteurs français, et comme nous sommes propriétaire du transporteur Corsair, il (le gouvernement canadien) ne nous enlève aucun siège. Rien ne nous empêche de faire comme l'an dernier, alors que nous nous sommes ajustés à la disparition de National en nous en remettant à Corsair.»

«Est-ce bien cela qu'il veut, que l'on vienne au Canada avec Corsair? N'avez-vous pas un problème de chômage criant au Canada? Pourquoi alors votre gouvernement

viendrait-il sanctionner des entreprises canadiennes? Air Club, pour un, se propose de générer 200 emplois. «Nous sommes derrière eux à 100%, à 200%», a insisté Christian Guillet.

M. Billebaud a, pour sa part, de la difficulté à comprendre l'attitude gouvernementale, des deux gouvernements, et les motifs derrière l'imposition d'un quota élargi à la veille de la saison estivale, alors que la période de ventes bat son plein. Car il y a le plafond, qui cause problème, mais également l'élargissement de son application et la base de calcul sur laquelle il repose. «Cela fait six ans que des restrictions sont imposées sur ce marché et à chaque nouvelle ronde de négociations, il n'y a jamais eu de préjudices. Les représentants des pays respectifs négocient parfois ferme mais ils réussissent toujours à trouver un terrain d'entente acceptable pour tous», a souligné M. Billebaud.

Apraravant, le quota ne frappait que le corridor Montréal-Paris. Celui «imposé» il y a deux semaines couvre tous les points d'origine (canadiens) et de destination (français). «Veuillez-vous me dire qu'est-ce que les provinces françaises viennent faire là-dedans?», se demande le vice-président de Nouvelles Frontières. Les compagnies aériennes domestiques actives en provinces ne se rendent pas à Montréal. Et Air France ne va pas en régions. Alors, où est le problème?»

La disparition de National

Et que dire de la base de calcul. Le volume réalisé durant l'été 1993 a été retenu, multiplié par un taux de croissance de 8%. Ce barème a pour effet de sous-estimer de 20% les besoins réels des transporteurs canadiens pour l'été qui s'amorce. Et ce barème est faussé par la disparition de National, en mai 1993, qui représentait une masse de 200 000 sièges sur le marché Canada-France. Le quart seulement de cette capacité a été repris par Royal et le reste, soit environ 75%, par Corsair et les transporteurs réguliers.

Ce dernier poids est donc exclu du calcul ayant servi à établir le quota de 1994. «L'été 1992 aurait constitué un meilleur point de référence. Sur cette base, et en appliquant le taux de croissance de 8%, la limite aurait été fixée à 425 000. Cela suffirait pour répondre amplement à la demande actuelle (de 412 000 sièges)», a repris un dirigeant de l'industrie, sous le couvert de l'anonymat.

Nouvelles Frontières entend exercer les pressions nécessaires pour que l'injustice soit corrigée, «d'autant plus que nous ne sommes pas partisans des quotas», a ajouté Patrick Billebaud. A cet effet, les délégations, canadienne et française, se sont laissées une porte de sortie. «La France s'est engagée à examiner au cours de l'été 1994, à la demande de l'ONT, tout processus permettant la mise en oeuvre de capacités d'affrètement additionnelles par les transporteurs canadiens pour faire face aux besoins du marché», a fait ressortir David Marshall, porte-parole du ministère des Affaires extérieures.

Fortunair ne donne pas signe de vie

GÉRARD BÉRUBÉ LE DEVOIR

Lancé en grandes pompes le 28 février dernier, et devant commencer ses opérations en mars, Fortunair demeure toujours absent du marché du vol notisé.

A l'Office national des transports (ONT), on a pas eu de nouvelles d'eux. L'organisme a reçu les demandes de sièges de tous les transporteurs pour la saison estivale, sauf celle de Fortunair. «Nous n'avons pas entendu parler d'eux. Ils ne nous ont pas contacté», a confirmé Diane Dugas-Morris, porte-parole de l'ONT.

Pourtant, lors de la conférence de presse du 28 février dernier, le président-fondateur de Fortunair, Joseph Sandoux, lançait en grandes pompes, personnel navigant et représentant d'un courtier d'assurance à ses côtés, un service international de vols notisés desservant l'Europe, l'Asie ainsi que les deux Amériques à partir de Montréal, Québec, Toronto et Vancouver.

Deux B-747

Associé aux tours opérateurs Caribbe Sol, de Montréal, et Holo Sun, de Toronto, Fortunair prévoyait mettre sur le marché deux B-747 pour desservir Londres, Francfort, Nice, Rome, Athènes, Fort Lauderdale et Cuba.

Sur la France, les besoins de Fortunair pour cet été sont évalués à 7000 sièges. Mais le transporteur en gestation, qui avait alimenté la controverse en février en prétendant, à tort, avoir conclu une entente d'entretien avec Air Canada et British Airways, n'avait toujours pas formulé sa demande auprès de l'ONT.

Même absence remarquée dans le cercle fermé des courtiers d'assurance, appelés à recueillir les demandes de couverture pour les appareils des transporteurs. Le premier appareil de Fortunair devait être livré à Mirabel en mars.

Nos appels répétés logés auprès de Fortunair et de M. Sandoux au cours des deux dernières semaines sont demeurés sans réponse.

Table of exchange rates for various currencies and commodities, organized in columns with headers like '52 dern. sem.', 'Volume', 'Haut', 'Bas', 'Clôt.', 'Var. Haut Bas', and '52 dern. sem.'. Includes sections for 'A B', 'C D', 'E F', 'G H', 'I J', 'K L', 'M N', 'O P', 'Q R', 'S T', 'U V', and 'W X Y Z'.

ÉCONOMIE

FINANCE

Une correction boursière saine

Le congé pascal aura ceci de bon qu'il permettra à tous de retrouver leurs esprits, de se remettre des étourdissements provoqués par des marchés financiers fortement ébranlés depuis février. Surtout, ce congé aura pour effet d'interrompre momentanément l'odieuse mouvement de hausse des taux d'intérêt. Si les autorités monétaires pouvaient retrouver raison, il y a un fort à parier que la correction de 6,4% des cours boursiers de Toronto (en

boursiers est inversement proportionnelle au mouvement des taux d'intérêt. Les sceptiques n'ont qu'à s'en remettre au désordre des dernières semaines pour se convaincre d'une telle relation. Et ils n'ont qu'à s'inspirer du spectaculaire mouvement haussier des cours qui perdure depuis près de deux ans maintenant, alimenté essentiellement par l'absence de coût d'opportunité d'investir en bourse, pour nourrir leur certitude.

«Dans une certaine mesure, la débâcle observée sur le marché obligataire américain s'apparente à l'expérience de 1984, où une remontée de plus de 100 points de base avait été enregistrée, en moins de six mois, à la suite d'indicateurs démontrant une forte reprise de la production industrielle, croit Lévesque Beaubien. Le retour de la croissance de la production à un rythme de croisière plus raisonnable avait du même coup engendré une atténuation des craintes inflationnistes et une baisse des taux d'intérêt à long terme.»

Ce scénario, reconfortant après les craintes des dernières semaines, table sur un recul de près de 75 points de base des taux d'intérêt de long terme aux États-Unis, ce qui permet d'espérer une réduction de 25 à 30 points des taux de court terme. Si les assauts sur le dollar canadien, toujours vulnérable et dépendant du diktat étranger, pouvaient s'interrompre un tant soit peu, un retour de la devise à la barre des 75 cents américains s'inscrirait dans l'ordre normal des choses selon la

boule de cristal de Lévesque Beaubien. Peut-être alors, avec un peu de chance, pourrions-nous assister un à recul du taux d'escompte sous les 5% et à une contraction moyenne de 1% des taux hypothécaires des banques... une fois passée la forte saison des achats immobiliers, bien sûr. Il sera alors temps pour ceux qui n'ont pu le faire de geler leur hypothèque pour une plus longue échéance avant que le prochain désordre se produise.



Gérard Bérubé

C'est du moins ce que Lévesque Beaubien Geoffrion aimerait voir se matérialiser. La firme de courtage de la Banque Nationale préfère s'en remettre à un parallèle avec 1984 et, surtout, à la configuration des cycles économiques. «Un premier resserrement monétaire au début d'une période d'expansion économique a toujours été suivi par une prise de bénéfice mais ne s'est jamais avéré le début d'un «bear market», peut-on lire dans la récente étude de Lévesque Beaubien. Ce n'est plus un secret pour personne que l'évolution des cours

Cartonnerie Saint-Laurent: les offres sont acceptées

La Tuque (PC) — Les syndiqués de la cartonnerie Saint-Laurent, à La Tuque, ont accepté de justesse, hier, les offres de l'employeur, assurant par le fait même la survie de l'usine à son état actuel. Les 484 membres affiliés au local 530 ainsi qu'au local 27 du Syndicat canadien de l'énergie et du papier (SCEP) ont donné leur aval dans une proportion de 53% au document d'entente proposé par l'employeur.

Deux scénarios s'offraient aux employés de l'usine Cartons Saint-Laurent: accepter les offres et demandes de la compagnie en continuant de faire tourner l'usine avec 615 employés, ou refuser les offres et voir l'usine réduite à une seule machine à carton avec un personnel de 300 employés.

En acceptant la proposition patronale, les employés verront leur salaire horaire diminuer de 7%, mais ils pourront participer aux bénéfices de la compagnie tout en adhérant à un programme d'incitation à la productivité. Le syndicat a obtenu de la compagnie qu'elle réduise d'une vingtaine le nombre de ses cadres et qu'elle s'engage à confier aux ex-salariés syndiqués au SCEP mis en disponibilité les travaux de réparation et d'entretien de la machinerie de production, en autant que ces salariés soient qualifiés pour ces travaux.

Le président du local 530, Germain Auclair, n'a pas caché son soulagement de voir cette période de tension terminée. «Je suis satisfait du résultat d'une manière car il y a 94% des membres qui sont venus voter, ce qui fait que cette décision est sans équivoque et qu'il faudra la respecter. C'est sûr qu'il y a des mécontents mais la voix du peuple a parlé», a indiqué M. Auclair. Le directeur de l'entreprise, Jean-René Martel, était également soulagé de la décision des travailleurs. «Les indications que l'on avait nous prédisaient un vote serré mais il faut comprendre que pour plusieurs, c'était un choix difficile», a-t-il expliqué.

ÉTATS-UNIS  
Le chômage s'est stabilisé à 6,5%

Washington (Reuter) — Le taux de chômage aux États-Unis est demeuré stable en mars, à 6,5%, comme en février et contre 7% en janvier, a annoncé hier le département du Travail. Par contre 456 000 emplois nouveaux ont été créés hors du secteur agricole, ce qui est sans précédent depuis octobre 1987 et qui démontre la solidité de la croissance économique aux États-Unis. Fait important, les effectifs salariaux ont augmenté dans tous les secteurs, dont le bâtiment et l'industrie manufacturière, ce qui n'avait pas été le cas en février en raison du mauvais temps. En février 1994, seuls 198 000 emplois nouveaux avaient vu le jour. En octobre 1987, mois du dernier grand krach boursier, 556 000 emplois nouveaux avaient été créés.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

**Université de Montréal**

**Professeure ou professeur en éducation physique**

Le Département d'éducation physique recherche une professeure ou un professeur à plein temps pour un poste régulier en éducation physique.

**Fonctions**  
Enseignement, recherche et encadrement d'étudiants aux trois cycles.

**Exigences**  
Ph.D. dans un domaine relié à l'éducation physique: sciences de l'activité physique ou domaine connexe, formation des intervenants en éducation physique ou management dans les domaines du sport, de l'activité physique et de l'éducation physique.

**Traitement**  
Selon la convention collective.

**Date d'entrée en fonction**  
Le 1<sup>er</sup> septembre 1994 ou le plus tôt possible après cette date.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 1<sup>er</sup> juin 1994 à:  
M. Claude Alain, directeur  
Département d'éducation physique  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 3J7  
Téléphone: (514) 343-6166  
Télécopieur: (514) 343-2181

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

**Professeur-e régulier-ère en études littéraires et didactique**

**Département d'études littéraires**

**Sommaire de la fonction**  
• Enseignement  
• Recherche  
• Service à la communauté

**Exigences**  
• Doctorat en sémiologie, en études littéraires ou dans un domaine équivalent  
• Publications récentes importantes, pertinentes à la description du poste  
• Aptitudes à l'administration et à l'encadrement pédagogique  
• Expérience de la recherche et de l'enseignement au premier cycle et aux études supérieures dans le domaine des études littéraires dans leur relation à la didactique  
• Engagement dans la recherche subventionnée et non subventionnée  
• Connaissance de la littérature québécoise

**Date d'entrée en fonction** : le 1<sup>er</sup> septembre 1994

**Traitement** : selon la convention collective SPUQ-UQAM

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les professeurs et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens-ne-s canadiens-ne-s et aux résidents-e-s permanent-e-s.

**25 ANS UQAM**

LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE FAIRE PARVENIR UN CURRICULUM VITAE EN FRANÇAIS, DATÉ ET SIGNÉ, AVANT LE 29 AVRIL 1994 À M. JEAN FISETTE, DIRECTEUR, DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES, UQAM, C.P. 8888, SUCC. CENTRE-VILLE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3P8.

**Université du Québec à Montréal**

**UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA**

**FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES**

Le département de sociologie de l'Université d'Ottawa cherche, pour l'année académique 1994-1995, une professeure remplaçante/un professeur remplaçant pour assurer l'enseignement de cours dans le domaine des méthodes quantitatives entre autres.

**EXIGENCES:**

- Doctorat de préférence;
- Capacité d'enseigner en français;
- Bilinguisme un atout.

Selon la politique d'équité en matière d'emploi qui est en vigueur à l'Université d'Ottawa, parmi les candidatures jugées de compétence égale, la priorité d'embauche sera accordée aux femmes.

Conformément aux règlements de l'immigration canadienne, ce concours s'adresse d'abord aux citoyennes canadiennes/citoyens canadiens et aux résidentes permanentes/résidents permanents.

Veuillez expédier votre demande accompagnée de votre curriculum vitae et des noms de trois répondants/répondantes, avant le 16 mai 1994, à:

Fred Caloren, directeur intérimaire  
Département de sociologie  
Université d'Ottawa  
C.P. 450, succursale «A»  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

**CARRIÈRES & PROFESSIONS**

**LE DEVOIR**

Les samedis & mercredis

985-3316

1-800-363-0305

Télécopieur 985-3390

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL**

**Le génie sans frontières**

**Professeurs, professeures Management de la technologie**

Le département de génie industriel de l'École Polytechnique de Montréal est à la recherche de candidats pour combler des postes de professeur en management de la technologie. Ces postes sont établis dans le cadre du développement des programmes de formation et de recherche de la Chaire Jarislowsky-CRSNG-CRSH en technologie et concurrence internationale, dont les membres doivent œuvrer en étroite collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), et dans ceux de la Chaire J.V.C. Cyr-CRSNG-CRSH sur la gestion du changement technologique.

**Fonctions**  
Les personnes choisies seront appelées à participer à l'enseignement à tous les niveaux d'études et aux activités de recherche de la chaire à laquelle elles seront rattachées. Les candidats devront posséder une expérience de recherche dans l'un des domaines suivants: choix technologiques et compétitivité internationale, facteurs d'adaptabilité organisationnelle et technologique, planification stratégique des systèmes technologiques, gestion des changements technologiques et évaluation des performances.

**Exigences**  
Doctorat (Ph.D.) en ingénierie, en économie ou en management avec spécialisation en management de la technologie; expérience de recherche reconnue; expérience de liaison et de transfert avec l'industrie serait un atout important.

La langue de travail est le français.

**Rémunération**  
Le traitement et les avantages sociaux seront déterminés conformément aux normes en vigueur à l'École Polytechnique.

Les dossiers de candidature, avec curriculum vitae et références, doivent parvenir avant le 22 avril 1994 à l'adresse suivante: Directeur, Département de génie industriel, École Polytechnique, C.P. 6079, succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3A7.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette offre s'adresse de préférence aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

**POSTE DE PROFESSEUR OU DE PROFESSEURE EN RÉDACTION TECHNIQUE**

Le Département de langues et linguistique de la Faculté des lettres de l'Université Laval ouvre un concours pour un poste de professeur ou de professeure en rédaction technique française. Poste à temps complet. Conditions d'engagement et traitement selon la convention collective en vigueur entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval. Le poste devra être pourvu le 1<sup>er</sup> juillet 1994.

**DESCRIPTION DU POSTE**  
Enseignement de plusieurs cours spécialisés du Certificat de rédaction technique. Recherche et encadrement de la clientèle étudiante des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles dans le domaine. Supervision des activités du programme et contribution à son développement.

**DIPLÔME REQUIS**  
Doctorat en linguistique ou dans un autre domaine pertinent.

**QUALIFICATIONS GÉNÉRALES**  
Expérience de l'enseignement de la rédaction technique au niveau universitaire ainsi que de la pratique professionnelle de la rédaction en milieu québécois. Connaissance et utilisation des ressources informatiques. Aptitudes à collaborer avec des spécialistes de diverses disciplines ayant des liens avec la rédaction technique: industriels, administrateurs, vulgarisateurs scientifiques, communicateurs, muséologues et littéraires. Recherche et dossier de publications dans le domaine.

Les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité et devront être reçues au plus tard le 30 mai 1994. Les personnes intéressées devront faire parvenir un curriculum vitae complet et à jour, un exemplaire des principales publications, ainsi que le nom et l'adresse de trois répondants/es et, le cas échéant, la liste des employeurs, à l'adresse suivante:

**Monsieur le directeur**  
Département de langues et linguistique  
Faculté des lettres  
Pavillon Charles-De Koninck, 2289  
Université Laval  
Québec (Québec) Canada  
G1K 7P4

**UNIVERSITÉ LAVAL** Faculté des lettres Département de langues et linguistique

**LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI** L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité en emploi. En accord avec les exigences du Ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Tous les samedis et mercredis dans nos pages

**ÉCONOMIE**

985-3316

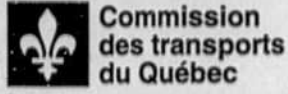
1-800-363-0305

Télécopieur 985-3390

**CARRIÈRES & PROFESSIONS**

**LE DEVOIR**

# Avis de la Commission des transports du Québec



**Commission des transports du Québec**

La Commission a regroupé, sous différents rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les nature des demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, «camionnage local, intra et extraprovincial», camionnage en vrac, maritime, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

## AUTOBUS

**Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours de la publication**

M94-61905-8  
**AUTOCAR CONNaisseur INC.**  
 1140, rue Wellington  
 Montréal (Québec)  
 H3C 1V8  
**PROCEUREUR: LAVOIE, MORENCY**  
**MODIFICATION DE PERMIS**  
 4-M-000647-008B  
**TRANSPORT TOURISTIQUE**  
**TERRITOIRE:** Communauté Urbaine de Montréal, Saint-Lambert, Chambly  
 4-M-000647-009B  
**TRANSPORT TOURISTIQUE**  
**TERRITOIRE:** Communauté Urbaine de Montréal, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masoun, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Sauveur  
 La demandeuse demande d'ajouter au point 6 des droits additionnels de ses permis 008B et 009B les encadrements suivants:  
 Ville de Laval: Hôtel Sheraton Laval, Hôtel des Gouverneurs de Laval, Hôtel Travelodge, Motel Journeys's End, Hôtel Le Châteauneuf Laval, Hôtel-Motel Idéal Sainte-Rose, Hôtel-Motel Idéal Pont-Viau, Motel Fabreville, Auberge Chomedey Inn, Auberge Le Vicomte de Laval & Motels, Hôtel-Motel Labelle, Motel Au Repos, Motel Chez-nous, Motel Marina, Motel Sainte-Rose, Motel Lido, Motel B.C., Le Camp spécial Canada et l'Office du Tourisme de Laval.  
 Durée: 5 ans à compter de la date de la décision.

M94-61941-3  
**AUTOCAR CONNaisseur INC.**  
 1140, rue Wellington  
 Montréal (Québec)  
 H3C 1V8  
**PROCEUREUR: LAVOIE, MORENCY**  
**DEMANDE DE PERMIS**  
 Premièrement  
**TRANSPORT AÉROPORTUAIRE**  
**TERRITOIRE:** De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) à l'Aéroport international Jean Lesage (Sainte-Foy)  
**CATEGORIE D'AUTOBUS:** A1, A4, A6  
 Parcours: De l'Aéroport de Montréal (Mirabel): Boulevard de l'aéroport jusqu'à la route 15; Route 15 jusqu'à la route 640; Route 640 jusqu'à la route 40; Route 40 jusqu'à la route 73; Route 73 jusqu'à l'Aéroport de Sainte-Foy et vice versa.  
 Horaire et fréquence: Selon les heures de départ et d'arrivée des avions. Clientèle: Membres d'équipages des sociétés aériennes.  
 Conditions et restrictions: Maintien en vigueur du contrat avec les autorités aéroportuaires concernées dans la mesure où cela est nécessaire. Durée: 5 ans à compter de la date de la décision.  
 Deuxièmement  
**TRANSPORT AÉROPORTUAIRE**  
**TERRITOIRE:** De l'Aéroport de Montréal (Dorval) à l'Aéroport international Jean Lesage de Sainte-Foy  
**CATEGORIE D'AUTOBUS:** A1, A4, A6  
 Parcours: De l'Aéroport de Montréal (Dorval): Route 520 jusqu'à la route 40; Route 40 jusqu'à la route 73; Route 73 jusqu'à l'Aéroport de Sainte-Foy et vice versa.  
 Horaire et fréquence: Selon les heures de départ et d'arrivée des avions. Clientèle: Membres d'équipages des sociétés aériennes. Conditions et restrictions: Maintien en vigueur du contrat avec les autorités aéroportuaires concernées dans la mesure où cela est nécessaire. Durée: 5 ans à compter de la date de la décision.

M94-61858-9  
**TAXI**  
**Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours de la publication**

M94-61858-9  
**Makarios, Azar**  
 42, Deguire  
 Saint-Laurent (Québec)  
 H4N 1N4  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Yeramian, Zareh**  
 2511, boul. Keller  
 Saint-Laurent (Québec)  
 H4K 1L8  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 9-M-211744-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61859-7  
**Lanthier, Roger**  
 538, St-Georges, C.P. 361  
 Saint-Jovite (Québec)  
 J0T 2H0  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Charbon, Jacques**  
 200, Chemin du Lac Duhamel  
 Saint-Jovite (Québec)  
 J0T 2H0  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 3-M-213969-001A  
**CATEGORIE REGION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 LA REGION 278004 — Saint-Jovite  
 FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:  
 78080 -V Saint-Jovite  
 78085 —P Saint-Jovite

M94-61861-3  
**Corbell, Pierre**  
 5960, rue Raymond  
 Saint-Zénon (Québec)  
 J0K 3N0  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Pauzé, Serge**  
 390, rue Richard  
 Joliette (Québec)  
 J6E 2T1  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 5-M-204628-003A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-06 Joliette

M94-61863-9  
**Costa, Fernando Cesar Antunes**  
 887, Beaugregard  
 Longueuil (Québec)  
 J4K 2K4  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Galgani, Tulio**  
 6750, Pinard  
 Brossard (Québec)  
 H1W 2Y7  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 3-M-214710-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

ET DEMANDEUR-CÉDANT  
**Zmeciyan, Yavart**  
 453, rue de Capri  
 Laval (Québec)  
 H7W 4N1  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 2-M-211063-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61869-6  
**Aoucar, Joseph**  
 239, boul. Deguire  
 Saint-Laurent (Québec)  
 H4N 1P2  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**2734-5495 QUEBEC INC.**  
 86, Brentwood  
 Beaconsfield (Québec)  
 H9W 4A7  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 7-M-214633-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61871-2  
**Mercure, André**  
 1213, des Hirondelles  
 Longueuil (Québec)  
 J4G 2C2  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Goupil, Omer**  
 (Omer Goupil enr.)  
 1523, Verchères  
 Longueuil (Québec)  
 J4K 2Z6  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 3-M-200198-002A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-02 Longueuil

M94-61873-8  
**Assoum, Ali**  
 173, rue de Brossettes  
 Boucherville (Québec)  
 J4B 6M7  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Veilleux, Germain**  
 (Germain Veilleux Enr.)  
 115, Joseph Bouchette  
 Boucherville (Québec)  
 J4B 4G8  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 2-M-215155-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-01 Boucherville

M94-61883-7  
**Soucis, Yves**  
 425, Tremblay  
 Lasalle (Québec)  
 H8R 2W5  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Maitheuf, Jean-Paul**  
 159, Marquer  
 Châteauguay (Québec)  
 J6J 2H2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 7-M-211043-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61885-2  
**Beloued, Jamal**  
 3755, Linton, app. 3  
 Montréal (Québec)  
 H3S 1T3  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Da Silva, Antonio**  
 7881, rue St-Hubert  
 Montréal (Québec)  
 J2R 2P1  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 4-M-216102-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61895-1  
**Da Silva-Matos, Laurinda**  
 4941, rue Barclay, app. 4  
 Montréal (Québec)  
 H3W 1E3  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**SUCCESSION ILIDIO DA SILVA MATOS**  
 3041, rue Barclay, app. 4  
 Montréal (Québec)  
 H3W 1E3  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 7-M-200996-002A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61896-9  
**El-Harrache, Bilal**  
 365, Côte-Vertu, app. 101  
 Saint-Laurent (Québec)  
 H4N 1E5  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Lavéville, Gilles**  
 720, Martial  
 Laval (Québec)  
 H7P 3T3  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 7-M-203401-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61898-5  
**Kaffash-Mohamadi, Amir**  
 4350, Jacques Bizard  
 Pierrefonds (Québec)  
 H9H 4W2  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Touville, Pierre**  
 8917, boul. LaSalle App. B-4  
 Lasalle (Québec)  
 H8P 1Z8  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 3-M-214868-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61906-6  
**Mackenzie, Elizabeth Ann**  
 321, Lanthier, app. 204  
 Pointe-Claire (Québec)  
 H9S 5K8  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Szymbovska, Elzbieta**  
 359, avenue Donegani  
 Pointe-Claire (Québec)  
 H9R 5M4  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 6-M-214568-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-12 Ouest de Montréal

M94-61909-0  
**Mehu, Audain Charles**  
 6272, rue De Bellefeuille  
 Saint-Léonard (Québec)  
 H1S 1C2  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Pigeau, Pierre**  
 10191, Basile Routhier  
 Montréal (Québec)  
 H2C 2C5  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 3-M-205965-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61911-6  
**Esfandiari, Naser**  
 6550, Sherbrooke ouest, app. 1702  
 Montréal (Québec)  
 H4B 1N6  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**2848-0689 QUEBEC INC**  
 2450, Mayfair  
 Montréal (Québec)  
 H4B 2C8  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 1-M-214936-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61914-0  
**Sabsabi, Amné**  
 1315, Jules Poitras, app. 405  
 Saint-Laurent (Québec)  
 H4N 1Y1  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Dhanoo, Bhupinder Kaur**  
 816, Jetté  
 Lasalle (Québec)  
 H8R 3W9  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 3-M-213787-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61923-1  
**Chiropoulos, Panagiotis Peter**  
 136, Jean-Talon  
 Châteauguay (Québec)  
 J6K 9Z7  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Mongrain, Simon**  
 52, rue Lacombe  
 Saint-Timothée (Québec)  
 J6S 5W5  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 1-M-214712-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-26 Châteauguay

M94-61930-6  
**SIMONE MONGRAIN & AL. EN SOCIÉTÉ**  
 (Les Routiers, S.E.N.C.)  
 52, Lacombe  
 Saint-Timothée (Québec)  
 J6S 5W5  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Caron, Richard**  
 10 Laberge  
 Châteauguay (Québec)  
 J6J 4C9  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 6-M-213057-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-26 Châteauguay

M94-61933-0  
**Poulin, Jacques G.**  
 (Jacques G. Poulin Enr.)  
 1776, Laurier  
 Longueuil (Québec)  
 J4J 4H6  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**JEAN PIERRE THEORET INC.**  
 6155, terrasse Brodeur  
 Saint-Hubert (Québec)  
 J3Y 6P2  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 3-M-214363-001A  
**CATEGORIE REGION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 LA REGION 257001 Chambly  
 FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:  
 57005-V Chambly  
 57010-V Carignan

M94-61943-9  
**Thelmosse, Yvon**  
 4465, boul. Pierre-Le-Gardeur  
 Lachenaie (Québec)  
 J6V 1J2  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**De Chaliquy, André**  
 (André De Chaliquy enr)  
 454, Crépéaux  
 Mascouche (Québec)  
 J7K 3M4  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 9-M-206884-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-17 Terrebonne

M94-61950-4  
**Chidiac, Joseph**  
 887, de Chablis  
 Laval (Québec)  
 H7N 6B2  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Allard, Roger**  
 6847, rue Beaulieu  
 Montréal (Québec)  
 H2T 2G5  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 5-M-213852-001A  
**CATEGORIE AGGLOMÉRATION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61959-7  
**Gosselin, Pauline**  
 1220, rue Charles-Huot  
 Silley (Québec)  
 G1T 2L8  
**PROCEUREUR: Me Marcelle D'Amours**  
 (notaire)  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Bégin, Jean-François**  
 372, 25e Rue  
 Québec (Québec)  
 G1L 1V7  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 9-Q-204503-001A  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 L'agglomération (A-38) Sainte-Foy-Sillery

M94-61967-2  
**Gauthier, Kenneth**  
 269, rue Malouin  
 Matane (Québec)  
 G4W 3L2  
**PROCEUREUR: SAMSON & MURPHY** (notaires)  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Savard, Euclide**  
 494, Bossé  
 Baie-Comeau (Québec)  
 G5C 1L3  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 8-Q-202235-001A  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 L'agglomération (A-21) Côte-Nord

M94-61971-2  
**JOEL IMBEAULT ET ALS EN SOCIÉTÉ**  
 (TAXI IJ ENR.)  
 201, rue Vimont  
 Chicoutimi (Québec)  
 G7G 3Z3  
**ET DEMANDEUR-CÉDANT**  
**Lavoie, Raoul**  
 823, Dequon  
 Chicoutimi (Québec)  
 G7J 1R1  
**TRANSFERT DE PERMIS**  
 1-Q-20498-001A  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 AGGLOMÉRATION (A-52) Saguenay

M94-61882-9  
**Fournier, Jean-Guy**  
 1331, rue Barre app. 304  
 Chambly (Québec)  
 J3L 2V6  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**CATEGORIE REGION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 LA REGION 255004  
 Saint-Mathias-sur-Richelieu  
 FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:  
 55055-V Richelieu  
 55060-SD Notre-Dame-de-Bon-Secours  
 55065-SD Saint-Mathias-sur-Richelieu

M94-61876-1  
**Landry, Michel**  
 4110, Salaberry  
 Carignan (Québec)  
 J3L 3P9  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**CATEGORIE REGION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 LA REGION 255004  
 Saint-Mathias-sur-Richelieu  
 FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:  
 55055-V Richelieu  
 55060-SD Notre-Dame-de-Bon-Secours  
 55065-SD Saint-Mathias-sur-Richelieu

M94-61915-7  
**Berthel, Gabriel**  
 79, Principale  
 Saint-Jean-de-Matha (Québec)  
 J0K 2S0  
**PROCEUREUR: SAVARD & SASSEVILLE**  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**CATEGORIE REGION**  
**DANS LE TERRITOIRE DE:**  
 LA REGION 255004  
 Saint-Jean-de-Matha  
 FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:  
 62015-SD Saint-Jean-de-Matha  
 62020-SD Sainte-Béatrix  
 62075-P Saint-Damien

M94-61917-0  
**CAMIONNAGE LOCAL ET INTRAPROVINCIAL**  
 Ces avis sont donnés en vertu de la partie

III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, C.35) et de la loi sur le camionnage (L.R.Q., C. C. 5.1).  
 La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovinciale, ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.  
 Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours de la publication.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.  
 Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal mardi le 3 mai 1994 à 10h00.  
 Pour un dossier de Québec (Q) à Québec jeudi le 5 mai 1994 à 10h00.

M94-61850-6  
**J & H CAMPBELL TRANSPORT LTD**  
 a/s PAQUETTE, PERREAULT & ASS.  
 200 St-Jacques, Suite 900  
 Montréal (Québec)  
 H2Y 1M1  
**PROCEUREUR: PAQUETTE, PERREAULT & ASS.**  
**DEMANDE DE LICENCE**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61852-2  
**Grand Maison, Gilles**  
 (GILLES GRAND MAISON)  
 291, 10e Avenue  
 Deux-Montagnes (Québec)  
 J7R 2C2  
**DEMANDE DE LICENCE**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61853-0  
**Poirier, Daniel**  
 (LES ENTREPRISES DANIEL POIRIER)  
 589 Chemin Notre-Dame des Mères  
 Bromptonville (Québec)  
 J0B 1H0  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61856-3  
**3095-4614 QUÉBEC INC.**  
 630 rue Wilson  
 Sherbrooke (Québec)  
 J1L 1M3  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61857-1  
**Douglas, Lawrence**  
 a/s Malenfant, Michael  
 20, Saint-Amour  
 Pincofut (Québec)  
 J3G 2Z7  
**DEMANDE DE LICENCE**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61862-1  
**SERVICE DE LAVAGE MOBILE (S.L.M.)**  
 ST-HILAIRE INC.  
 487 rue Viens  
 Mont-Saint-Hilaire (Québec)  
 J3G 4S6  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61872-0  
**Lavoie, Arthur**  
 (ALAMA DÉMÉNAGEMENT ENR.)  
 155 Chemin Complots  
 Terrebonne (Québec)  
 J6X 4B8  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61872-0  
**Savard, Manuel**  
 (Remorquage Claudin Grandisson Enr.)  
 1375, Boul. Tadoussac  
 Chicoutimi (Québec)  
 G7G 4Y1  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61900-9  
**ALUMINIUM LUC FAUTEUX INC.**  
 3665 rue King est  
 Fleurimont (Québec)  
 J1H 5H2  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61944-7  
**Massie, Simon**  
 (Massie Transport Enr.)  
 63 Des Hirondelles  
 Lachute (Québec)  
 J8H 3Z3  
**DEMANDE DE LICENCE**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61945-4  
**TRANSPORT S. PORTUGAIS INC.**  
 1270 rue des Bouleaux  
 La Plaine (Québec)  
 J0N 1B0  
**DEMANDE DE LICENCE**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61947-0  
**Paquin, Bernard**  
 324, route 138  
 Berthierville (Québec)  
 J0K 1A0  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61953-0  
**Gauvin, Louis-Charles**  
 (TRANSPORT LOUIS-CHARLES GAUVIN ENR.)  
 595 chemin des Mélèzes  
 Lac-Bouchard (Québec)  
 GOA 2C0  
**DEMANDE DE LICENCE**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-14970-4  
**Les Opérations F.D. Inc.**  
 370, 3e Rang Ouest  
 Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec)  
 GOR 1Z0  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 31: monnaie et marchandises précieuses par véhicules blindés, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61953-8  
**C.A. COUTU & FILS INC.**  
 460, Route 249, C.P. 12  
 Windsor (Québec)  
 J1S 2L5  
**DEMANDE DE PERMIS**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61850-6  
**J & H CAMPBELL TRANSPORT LTD**  
 a/s PAQUETTE, PERREAULT & ASS.  
 200 St-Jacques, Suite 900  
 Montréal (Québec)  
 H2Y 1M1  
**PROCEUREUR: PAQUETTE, PERREAULT & ASS.**  
**DEMANDE DE LICENCE**  
**TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC**  
**BIENS TRANSPORTÉS:** Groupe 35: marchandises générales  
**TERRITOIRES DEMANDÉS:** Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61850-6  
**J & H CAMPBELL TRANSPORT LTD**  
 a/s PAQUETTE, PERREAULT & ASS.  
 200 St-Jacques, Suite 900  
 Montréal (Québec)  
 H2Y 1M1

**Commission des transports du Québec**

**SUITE DE LA PAGE B-06**

Martin, Mario (Les Transports Mario Martin) 225, rue Colombier Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard (Québec) H9C 2K1 ET DEMANDEUR-CÉDANT Robitaille, Pierre 48, rue Roger Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard (Québec) H9E 1M1 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-505808-001A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 10 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61884-5

Anctil, Yoland 3108, Route 222 Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0 ET DEMANDEUR-CÉDANT LES EXCAVATIONS YOLAND ANCTIL INC 3108 route 222 Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0 TRANSFERT DE PERMIS 8-M-509965-002A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 5 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61913-2

ENTRETIEN PAYSAGER MARTICOL INC. 800, Chemin du Golf L'Assomption (Québec) J0K 1G0 ET DEMANDEUR-CÉDANT TRANSPORT DUPRÉ INC 222 boul. Lotbinière Vaudreuil (Québec) J7V 8P2 TRANSFERT DE PERMIS 5-M-509117-003A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 6 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61913-2

Ficara, Giuseppe Jr. M94-61920-7

5828, rue Crevier Montréal-Nord (Québec) H1G 2C8 ET DEMANDEUR-CÉDANT D'Intino, Marco Transport Marco D'Intino 6294, boul. Lavoisier Saint-Léonard (Québec) H1P 2X8 TRANSFERT DE PERMIS 0-M-513676-001A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 10 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61926-4

133-438 CANADA INC. 5490, rue Chapleau Montréal (Québec) H2G 2E4 ET DEMANDEUR-CÉDANT TRANSPORT FRANCO IAROCCI INC 11913, Av. Pierre Baillargeon Montréal (Québec) H1E 2E5 TRANSFERT DE PERMIS 0-M-512405-002A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 10 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61929-8

3087-2139 QUÉBEC INC. 6461, Avenue Baldwin Anjou (Québec) H1K 3C4 ET DEMANDEUR-CÉDANT 2545-3184 QUÉBEC INC. 6461, Avenue Baldwin Anjou (Québec) H1K 3C4 TRANSFERT DE PERMIS 6-M-514082-001A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 10 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61934-8

GARAGE C. HÉBERT INC. 538, 3e Rang Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 ET DEMANDEUR-CÉDANT Hébert, Claude 538, 3e Rang Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 TRANSFERT DE PERMIS 6-M-510387-001A CATÉGORIE RÉGION M94-61920-7

DANS LE TERRITOIRE DE: Région 6 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61946-2

TRANSPORT PIERRE GOULET INC 1070, rue Bergeron Laval (Québec) H7H 1T4 ET DEMANDEUR-CÉDANT 2861-8221 QUÉBEC INC. 996, boul. Saint-Joseph Lachine (Québec) H8S 2M5 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-514057-001A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 10 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-61978-5

CONSTRUCTION LAFLEUR MARTEL INC. 445, chemin de la Beauce Beauharnois (Québec) J6N 3B9 MAINTIEN DE PERMIS SUITE À UNE FUSION 6-M-510254-002A ET 005A CATÉGORIE RÉGION DANS LE TERRITOIRE DE: Région 6 M94-14913-4

3102-0605 QUÉBEC INC. 550, Lac Vert Saint-Mathieu (Québec) GOX 1N0 PROCUREUR: Me Brigitte Émond ET DEMANDEUR-CÉDANT Chamberland, Pierre 10510, boul. St-Jean Trois-Rivières (Québec) G9A 5E2 TRANSFERT DE PERMIS Permis concerné: 0-Q-503200-002A Transport de matières en vrac DANS LE TERRITOIRE DE: Région 4 MATIÈRES AUTORISÉES: LE SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, GROUPE 4, LE BÉTON BITUMINEUX Y COMPRIS L'ASPHALTE PLANÉE ET L'ASPHALTE RECYCLABLE ET NON RECYCLABLE Q94-14914-2

D'Astous, Diane 1275, route Bel-Air Rimouski (Québec) G5L 8Y9 PROCUREUR: Me Brigitte Émond ET DEMANDEUR-CÉDANT Côté, Sylvain 440, Fournier Rimouski (Québec) G5L 2E4

PROCUREUR: Me Brigitte Émond TRANSFERT DE PERMIS Permis concerné: 0-Q-506294-001A TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC DANS LE TERRITOIRE DE: Région 1 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES Q94-14915-9

DANIEL PLAMONDON TRANSPORT ET EXCAVATION INC. 502, Rang 6 Saint-Guilhem (Québec) J0C 1L0 PROCUREUR: Me Brigitte Émond ET DEMANDEUR-CÉDANT Hamel, Fernand 834, rg St-Jean-Baptiste Saint-Joachim-de-Courval (Québec) J0C 1H0 TRANSFERT DE PERMIS Permis concerné: 6-Q-509763-001A TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC DANS LE TERRITOIRE DE: Région 4 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-14954-8

9002-7210 QUÉBEC INC. 40, Saint-Laurent, c.p. 430 Baie-Saint-Paul (Québec) GOA 1B0 ET DEMANDEUR-CÉDANT Bradet, Stanislas 729, rue Edouard C.P. 231 Saint-Urbain (Québec) GOA 4K0 TRANSFERT DE PERMIS Permis concerné: 8-Q-500497-001A Transport de matières en vrac DANS LE TERRITOIRE DE: Région 3 MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES M94-14923-3

LA GOELETTE MARIE CLARISSE INC 246, rue Principale La Baie (Québec) GOA 2A0 PROCUREUR: Me Pierre Blouin RENOUELEMENT DE PERMIS 1-Q-700102-005A CLASSE 4: CHARTE-PARTIE SERVICE(S) AUTORISÉ(S): Transport de passagers à charte-partie entre Chicoulimi (94050) et Montréal (66025) avec arrêts optionnels aux ports

intermédiaires suivants: Montréal (66025), Verchères (59025), Sorel (53057), Beauce (57040), Trois-Rivières (37065), Cap-de-la-Madeleine (37055), Portneuf (34050), Québec (23025) (Vieux-Port de Québec) Sainte-Anne-de-Beaupré (21030), Saint-Joseph-de-la-Rive (16040), l'Île-aux-Coudres (16028), Pointe-au-Pic (15010), Cap-à-l'Aigle (15040), Baie-Sainte-Catherine (15065), Tadoussac (95005), L'Anse-Saint-Jean (94010), Sainte-Rose-du-Nord (94030), La Baie (94040), Chicoutimi (94050) pour les passagers voyageant avec et sous forfait d'hébergement et de repas dans les hôtels du Groupe Dufour Inc. situés à Tadoussac (95005), La Baie-Ne (16025) (Île-aux-Coudres), Baie-Saint-Paul (16010), Beauce (21025) (Mont Ste-Anne) et Québec (23025). SANS HORAIRES DÉTERMINÉES CONDITIONS ET RESTRICTIONS: Le service s'effectuera entre le mois de mai et le mois d'octobre, c'est-à-dire durant la saison touristique. Q94-14931-6

LES CHALoupES DE MONTREAL LTEE 2, boul. St-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B 3Z4 PROCUREUR: VAILLANCOURT, ST-PIERRE (avocats) RENOUELEMENT DE PERMIS ET FIXATION DE TAUX 7-Q-700007-001A CLASSE 1-B: TRAVERSIEURS Service(s) autorisé(s): Transport de voyageurs et de marchandises entre tout quai situé dans le port de Montréal et tout navire ancré dans ledit port de même qu'un service d'attache dans le même territoire, les vaisseaux utilisés devant être équipés d'appareils de sauvetage et de sécurité. Q94-14937-3

LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP ST-SIMÉON LIMITÉE 199, Hayward, C.P. 172 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y8 RENOUELEMENT DE PERMIS 9-Q-700013-001A CLASSE 1-B: TRAVERSIEURS SERVICE(S) AUTORISÉ(S): Transport de marchandises, passagers et automobiles, par bateau-passeur entre Rivière-du-Loup (12070), St-Siméon (15060) et/ou Tadoussac (95005). Q94-14943-1

Cloutier, Julien 8, Bonfils C.P. 467 Percé (Québec) G0C 1G0 RENOUELEMENT DE PERMIS

8-Q-700170-001A CLASSE 1-A: PASSAGERS SERVICE(S) AUTORISÉ(S): Transport maritime de passagers, sur demande, de la ville de Percé (02005) pour faire le tour de l'Île Bonaventure (Percé 02150), et retour, tout en faisant, à l'occasion de ces voyages, descendre des passagers dans l'Île Bonaventure (Percé 02150) pour les ramener plus tard. Q94-14949-8

Larivière, Claude 115 rue Principale Saint-Roch-de-Richelieu (Québec) J0L 2M0 RENOUELEMENT DE PERMIS 5-Q-700033-001B CLASSE 1-B: TRAVERSIEURS SERVICE(S) AUTORISÉ(S): Service de traversier sur la rivière Richelieu entre St-Roch-de-Richelieu (53040) et St-Ours (53030) pour faire le transport sur un bac avec moteur, de passagers, de véhicules-automobiles et de marchandises, suivant un horaire à la demande. Q94-14967-0

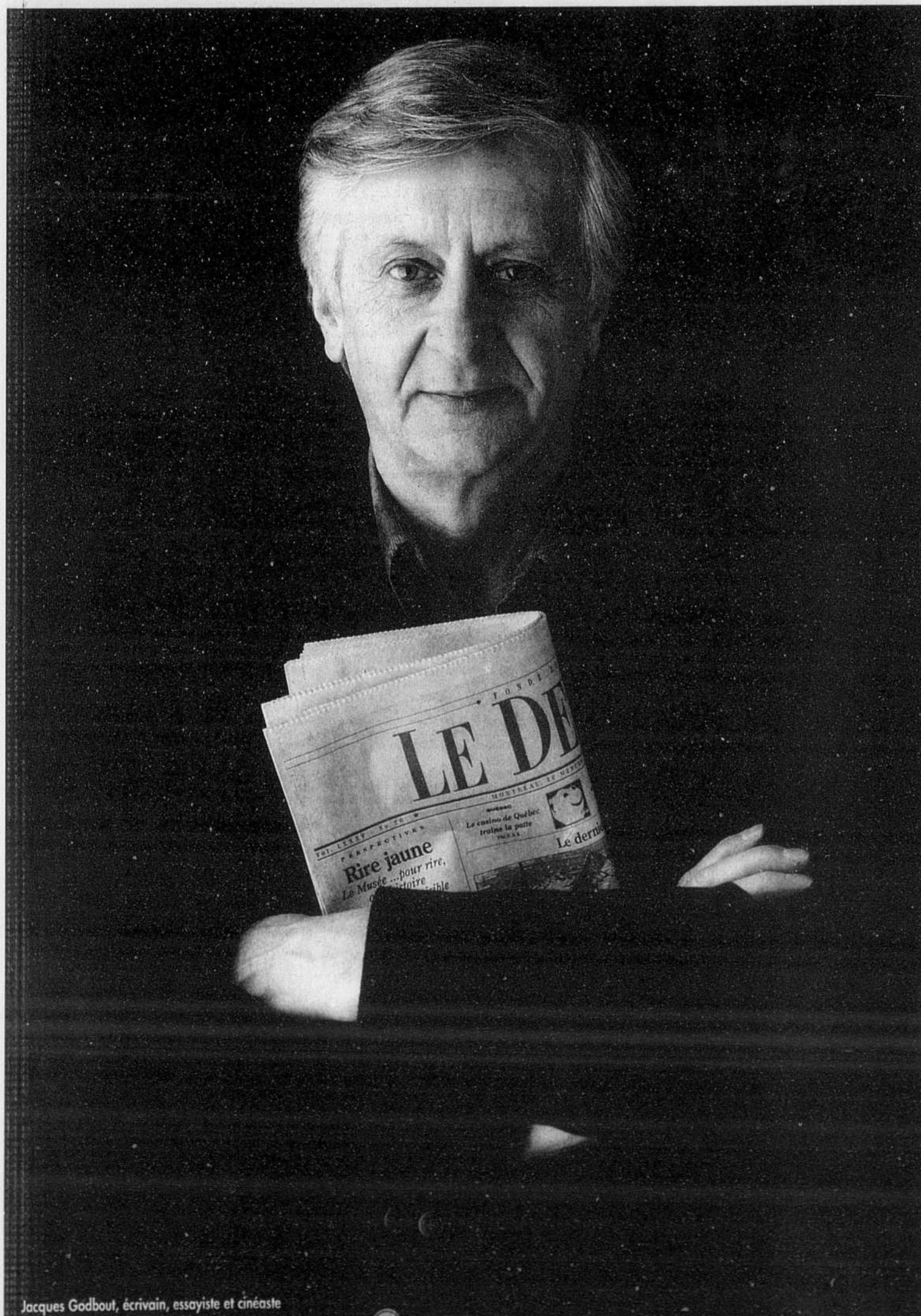
Fraser, Jacques Chemin Principal Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Québec) G0L 1K0 RENOUELEMENT DE PERMIS 0-Q-700178-001A CLASSE 1-A: PASSAGERS SERVICE(S) AUTORISÉ(S): Transport de passagers du quai de l'Île-Verte (village 12040) au quai de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (12045) ou vice-versa. Transport de touristes à heure plus souple, sur appel, pour les clients des gîtes d'hébergement, des motels et des chalets. Transport d'urgence entre ces mêmes quais. CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) Ce service est complémentaire au service de traversier actuellement en opération. DURÉE: Du 15 avril au 15 novembre de chaque année. Les heures officielles d'ouverture et de fermeture de nos bureaux sont: 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau du Québec 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 643-5694

Bureau de Montréal 505, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 873-6414

L'administratrice Lise Villeneuve

**Québec**



Jacques Godbout, écrivain, essayiste et cinéaste

**« JE VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN QUI A LES OPINIONS DE SON COURAGE. »**

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien dont la vision est courageuse, originale et indépendante. Un quotidien qui affiche des opinions claires et ne craint pas de soulever des controverses.

En devenant actionnaire, vous contribuez au renouvellement du journal et vous profitez d'une déduction fiscale (provinciale) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent en deux phases la restructuration financière du journal.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec.

Première émission par voie de prospectus  
**SPEQ-LE DEVOIR INC.**  
 Prix : 1 \$ l'action  
 Souscription minimale : 500 actions ordinaires  
 Souscription par tranche de 500 actions ordinaires  
 Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 1 100 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC., soit environ 15,5 %.

Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

NOTE : Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 Tél. : (514) 985-3333 Téléc. : (514) 985-3310.

**LE DEVOIR**

La stratégie de Parizeau. Pour le chef du PQ, l'élection prochaine doit décider de l'indépendance

À lire à partir du 1<sup>er</sup> avril dans **L'actualité**

**AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4)**  
 Dans l'affaire de la faillite de **JOCELYN MENARD**, journalier, domicilié au 64, St-Parice, St-Liboire, Québec J0H 1R0 ayant déjà fait affaires sous la raison sociale de « Carole Décalque et nouveautés » à la même adresse.

**FALLI**  
 Avis est par les présentes donné que **JOCELYN MENARD** a fait une cession le 25 mars 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13 avril 1994 à 16h30 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec.

**DATE DE ST-HYACINTHE**, ce 30<sup>e</sup> jour de mars 1994.

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic  
 Louis Langevin, C.A., CIP  
 Responsable de l'actif

1050, boul. Casavant ouest  
 Bureau 2001  
 St-Hyacinthe, Québec J2S 8B9  
 Tél.: (514) 774-4300  
 (M) 467-6092

**AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE**

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
 Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
 Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

de marque Case de couleur orange. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Laval, (514) 682-1921. Mtl: 328-1122. BOISVERT, POLLOT & ASSOCIES, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # 501, Laval, Qc, H3V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUEBEC, NO: 700-02-02345-933. 2A-9382. L'ETUDE GRENIER & ASS., Demanderesse. C. LORRAINE GAUTHIER, a/s GERALD GAUTHIER Etr., Partie défenderesse. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRESENT donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause sont vendus au 1083, DES PINS, A BLAINVILLE, A: 10H00, Le 15<sup>ème</sup> JOUR D'AVRIL, 1994, à savoir: 1 four micro-onde Sanyo; 1 radio cassette portatif; 1 lecteur de disques compacts; 1 l.v. couleur 28 pouces; 1 vidéo VHS; 1 meuble de l.v.; 1 l.v. couleur 20 po. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur, DONNE à ST-JEROME, ce 28<sup>e</sup> jour de MARS 1994. ERIC LATRAVERSE, huissier, FILION & ASSOCIES HUISSIERS, 110 de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: 436-8282, Fax: (514) 436-8634.

GRENIER, POISSANT ET ASSOCIES, HUISSIERS, 466-2628, Ville Lemoine, le 30 mars 1994.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUEBEC, NO: 510-32-000390-931. JOYSSSE ROJAS, Demanderesse. C. CADET REPRÉSENTATION INC., Défenderesse. Le 14 avril 1994, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 4350, PAPINEAU, en la cité MONTRÉAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Lot de 17 réfrigérateurs de marques et modèles variés; 1 lot de 11 cuisinières électriques marqués et grands et modèles variés; 1 lot de 3 laveuses de marques, couleurs et modèles variés. Et autres biens saisis en cette cause. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 30 mars 1994.

seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Camion de marque Mazda modèle B-2000 couleur verte JM2UC2215D072477, IMM. WKE 954, le tout avec bolit. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 30 mars 1994.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUEBEC, NO: 500-02-004224-940. SOC. IMM. TRIEXON INC. A/S FRANCINE VERDON, Demanderesse. -vs- JEFFREY POTOFSKY, Défenderesse. Le 14 avril 1994, à 13h15 de l'après-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 4970, CH. DE LA REINE MARIE #24, en la cité MONTRÉAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 Bureaux en bois noir avec retour et acc.; 1 Téléviseur couleur Vicking couleur brune et contrôleur à distance; 1 système informatique comprenant: 1 écran couleur; 1 ordinateur à disque; 1 imprimante; 1 clavier et 1 imprimante de marque Okidata OL 830 no: 205AG018830 et acc. Et autres biens saisis en cette cause. Condition: ARGENT COMPTANT. CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 30 mars 1994.

Québec, salle RC.03, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'avis de conservation d'une hypothèque légale de la construction a été remise au Greffe de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières à l'intention de KENNETH ZAKUTA, SIGNÉ À TROIS-RIVIERES, ce 29 mars 1994.

LOUISE ATTALA, Greffière adjointe  
 BEAUMIER, RICHARD  
 Procureurs de la partie.

**VENTES EN JUSTICE**

**Conditions et renseignements**

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
  2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
  3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.
- La Chambre des huissiers du Québec

Les avis publics : 985-3344

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-010729-935. NICOLA LUCIANO ET AL., Partie demanderesse, -vs- 167604 CANADA INC. "VANDA LEATHER", Partie défenderesse. Le 14<sup>ème</sup> jour d'avril 1994, à 10h00, au 111, CHABANEL #400, MONTRÉAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 167604 CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 Dactylo électrique I.B.M.; 1

perceuse Black & Decker; 1 caméra 36mm de marque Pentax. Et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL DI FIORE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979. Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIES HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUEBEC, CH. CIVILE, NO: 540-27-003349-923. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse, -vs- LES CARRIERES F. CHARBONNEAU INC., Partie défenderesse. Le 13 avril 1994, à 10h00, au 52, LEPAGE, TERREBONNE, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES CARRIERES F. CHARBONNEAU INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 Compresseur de remorque couleur beige Ingersoll-Rand et acc.; 1 tracteur

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUEBEC, NO: 505-02-003994-930. COMMISSION SCOLAIRE DU GOELAND, Demanderesse. -vs- ALAIN ROY et ANDREA SCOLL, Défendeur. Le 14 avril 1994, à 13h00, de l'après-midi, au domicile des défendeurs, au no 3, rue BOURDEAU, en la cité de ST-CONSTANT, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur couleur RCA 27 po. et acc. et base noire; 1 vidéo VHS de marque RCA et acc.; 1 Hi-Fi stéréo; 1 système de son comprenant: 1 lecteur disque compact Aiwa; 1 stéréo Component Aiwa; 1 graphic equalizer Aiwa; 1 lecteur cassette double Aiwa, 2 haut-parleurs Cavin Vega couleur noire; 1 meuble audio vidéo noir. Et autres biens saisis en cette cause. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. NORMAND POISSANT, huissier, ETUDE

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUEBEC, NO: 520-32-000250-936. SERGE GAGNE, Demanderesse. -vs- DENIS BOUTAY, Défenderesse. Le 14 avril 1994, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 37, DE JOUVEHNE #102, en la cité PIERREFONDS, district de Montréal,

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-00954-930. SOCIÉTÉ DE FIDUCIE LA METROPOLITAINE DU CANADA, Demanderesse. -vs- ANDRE BOUSETTE, Défenderesse. Le 15 avril 1994, à 13h00 de l'après-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 5524, ST-PATRICK, BUREAU 455, en la cité MONTRÉAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Table à dessin en bois; 1 table en bois de forme oval couleur noire; 3 chaises pivotantes couleur noire; 1 mini réfrigérateur marque non identifiable. Et autres biens saisis en cette cause. Condition: ARGENT COMPTANT. DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 30 mars 1994.

**APPEL À L'AIDE POUR DES PAYS D'AFRIQUE DONT LE MOZAMBIQUE ET LA SOMALIE**

**La famine frappe Des peuples crient au secours!**

Caritas recevra et acheminera rapidement et intégralement vos dons via Caritas Internationale. Compte tenu de sa vaste expérience dans ce type d'intervention, cet organisme demeure un canal sûr.

**Il faut faire vite!**

Envoyez vos dons à: Caritas-Sherbrooke  
 636, rue Québec  
 Sherbrooke (Québec)  
 J1H 3M2  
 (reçu pour déclaration fiscale)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

**COUR DU QUEBEC**  
 Chambre Civile  
 DIVISION DES PETITES CRÉANCES  
 1111, boul. Jacques-Cartier E.  
 Longueuil, Qc J4M 2J6

ORDONNANCE DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (articles 138 et 139 C.P.C.)

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionnés de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.

Dossiers	Requérants(es)	Intimés(es)
505-32-001826-933	Yves Lessard, France Vachon	Pavages & Aménagement Paysagers Olympique Ltée.

Longueuil, le 21 mars 1994  
 Greffier-adjoint

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Outremont, que le trésorier de la Ville déposera le rapport financier de la Ville et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 1993 lors d'une séance spéciale du conseil devant se tenir à 20h le lundi 11 avril 1994 à la salle des délibérations du conseil située au 530 de l'avenue Davaar à Outremont.

Donné à Outremont, le deuxième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

Le greffier,  
 Mario Gerbeau, o.m.a.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision DEUX du lot originarie CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (195-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, circonscription foncière de Québec.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment le théâtre portant le numéro 1451, chemin Royal à Saint-Jean, Ile d'Orléans, Qc, GOA 3W0, ainsi que l'ameublement, les équipements, l'agencement et autres objets qui sont ou seront sur ou dans l'immeuble et qui sont ou seront considérés immeubles par destination.

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-huit dollars et cinquante cents (89 558,50 \$), soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le Ministère des Affaires Municipales, en vertu de la Loi sur les fiscalités municipales, en vertu de la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au Shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du Ministre des finances, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, 300 boul. Jean-Lesage, Local RC. 32, Québec, G1K 8K6 le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de MAI MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE à ONZE heures.

Le shérif adjoint  
 DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif  
 Cour Supérieure  
 Québec, le 2 avril 1994.

**QUÉBEC**  
 AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.P.C.

Canada — Province de Québec  
 Cour Supérieure — District de Québec  
 C.S.Q.: 200-05-000762-935  
 SHÉRIF: 200-18-000041-945

**CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE ST-LAURENT**, Ile d'Orléans, 1330, avenue Royale, St-Laurent, I.O., Qc, GOA 3Z0, partie demanderesse — contre — **LE THÉÂTRE PAUL HÉBERT INC.**, 263, chemin Royal, Ste-Pétronille, Qc, GOA 3Z0 — et — **HÉBERT, PAUL**, 263, chemin Royal, Ste-Pétronille, Qc, GOA 3Z0 — et — **ROY, DENYSE**, 263, chemin Royal, Ste-Pétronille, Qc, GOA 3Z0 partie défenderesse.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TROIS-RIVIERES CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE CHAMPLAIN

NO: 400-05-000128-943

**COUR SUPÉRIEURE** (Civile)  
 SIMARD BEAUDRY INC., Partie demanderesse  
 C. KENNETH ZAZUTA, Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
 ORDRE est donné à KENNETH ZAZUTA de comparaître au Greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Trois-Rivières, sis au 250, rue Laviolette, Trois-Rivières, province de Québec, le 30 mars 1994.

**Appel d'offres**

**Travaux publics**

**RECTIFICATIF**  
 À l'appel d'offres paru dans le journal «Le Devoir» du 30 mars 1994.

**SOUSSION DATE D'OUVREURE**

**9401**  
 Pompage et brûlage du biogaz — Implantation d'un système de supervision centralisé — C.T.E.D. — contrat 11421-7

18 avril 1994

L'adresse pour obtenir les documents relatifs à cet appel d'offres devrait se lire:

**MOTS CROISÉS**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**H&M DIAMOND ASS. INC.**  
 945, AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC H3Z 2N2)  
 TÉL.: (514) 483-2303  
 FAX: (514) 483-2373

**ENTREPRISES POWERPAK INC.**, un corps politique, dûment incorporé selon la loi, ayant fait affaires dans la Ville de Châteauguay, District de Beauharnois, Province de Québec, au 183 boul. Rameau, J6K 2G7.

Compagnie Débitrice  
 AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Avis est par les présentes donné que ENTREPRISES POWERPAK INC., a déposé une cession le 23<sup>e</sup> jour de mars 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7<sup>e</sup> jour d'avril 1994 à 11 h 45 du matin au Bureau du Syndic, 345 avenue Victoria, Bureau 400, Westmount, Québec.

DATE À WESTMOUNT, QUÉBEC, LE 25<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1994.

H & M Diamond et Associés Inc.  
 Syndics

**VENTES PAR SHÉRIF**

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

**MONTRÉAL**

Avis de vente immobilière par licitation en vertu de l'article 670 C.P.C.  
 Canada — Province de Québec  
 Cour Supérieure — district de Montréal  
 No: 500-05-005814-924  
 500-18-000223-934

Conformément à un jugement corrigé rendu par l'Honorable Pierre St-Jovin, J.C.S., en date du 18 octobre 1993 ordonnant la licitation ci-après décrite.

**CLAIRE LAURIN**, partie demanderesse contre **PIERRETTE DUBÉ, YVES LAURIN et NORMAND LAURIN**, parties défenderesses **DROITS DE MONTRÉAL**, mis-en-cause.

«1. IDENTIFICATION DU BIEN-FONDS

La bâtisse portant les numéros civiques 12259 et 12265 rue Cousineau dans la municipalité de la ville de Montréal, est située entre les limites d'une partie des lots 78-42 et 78-43 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, circonscription foncière de Montréal, province de Québec H4K 1P7. Cet immeuble est la propriété de Mme Pierrette Dubé, Mme Claire Laurin, MM. Yves et Normand Laurin, en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 4 378 737.

2. DESCRIPTION DU TERRAIN

Cette partie du lot 78-42 mesure quarante-sept mètres et quarante-cinq centièmes (47.45 m) vers le nord-ouest, quarante-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (48.96 m) vers le sud-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15.24 m) vers le nord-est et vers le sud-ouest, pour une superficie de sept cent trente-deux mètres carrés et neuf dixièmes (732.9 m.c.), si, et est bornée comme suit:

— vers le nord-ouest, par une partie du lot 78-43, ci-après décrite;

— vers le nord-est, par une partie du lot 77, ancien chemin de fer;

— vers le sud-est, par une partie du lot 78-41;

— vers le sud-ouest, par l'autre partie du lot 78-42, rue Cousineau.

Cette partie du lot 78-43 mesure quarante-six mètres et deux centièmes (46.02 m) vers le nord-ouest, quatorze mètres et quarante-six centièmes (14.46 m) (cad.: 15.24 m) vers le nord-est, quarante-sept mètres et quarante-cinq centièmes (47.45 m) vers le sud-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15.24 m) vers le sud-ouest, pour une superficie de six cent quatre-vingt-douze mètres carrés (692 m.c.), si, et est bornée comme suit:

— vers le nord-ouest, par les lots 78-202 et 78-214;

— vers le nord-est, par une partie du lot 77, ancien chemin de fer;

— vers le sud-est, par la partie du lot 78-42, ci-

haut décrite;

— vers le sud-ouest, par l'autre partie du lot 78-43, rue Cousineau.

La subdivision créant les lots 78-42 et 78-43 a été préparé par l'arpenteur-géomètre Claude RINFRET et déposée au bureau d'enregistrement de Montréal, le 25 mai 1910.

La mise à prix est fixée à 59 875 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le TROISIÈME (3<sup>e</sup>) jour DE MAI MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE à QUATORZE HEURES (14h00).

Avis de vente immobilière par licitation en vertu de l'article 670 C.P.C.  
 Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — district de Montréal  
 No: 500-05-001591-914  
 500-18-000568-916

**JACQUES LAPALME**, partie demanderesse contre **JEAN-PIERRE H. PELLETIER**, partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTRÉAL**, mis-en-cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial, Me Jean-Marc Robert, de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du onze novembre 1991, ordonnant la licitation de l'immeuble ci-après décrit:

«Un emplacement ayant front sur la rue Gall en la ville de Montréal, contenant 1 cinquante-cinq pieds de largeur sur cent trente-et-un pieds et six pouces de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et composé:

1- Du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originarie numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE-TROIS (4133-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal, mesurant quarante-deux pieds et huit pouces de largeur par un profondeur de cent trente-et-un pieds et six pouces, mesures anglaises;

2- Du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originarie QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE (4134-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal, mesurant douze pieds et quatre pouces de largeur par une profondeur de cent trente-et-un pieds et six pouces, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 1436 et 1438 de ladite rue Gall, Montréal, province de Québec H4E 1H9, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à une servitude de vue créée aux termes d'un acte de servitude enregistré à Montréal, sous le numéro 205934 et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit, dans les rueelles conduisant audit emplacement, le tout sans exception ni réserve.

**Appel d'offres**

**Ville de Montréal**

**Travaux publics**

**RECTIFICATIF**  
 À l'appel d'offres paru dans le journal «Le Devoir» du 30 mars 1994.

**SOUSSION DATE D'OUVREURE**

**9401**  
 Pompage et brûlage du biogaz — Implantation d'un système de supervision centralisé — C.T.E.D. — contrat 11421-7

18 avril 1994

L'adresse pour obtenir les documents relatifs à cet appel d'offres devrait se lire:

**SOUMISSION DÉPÔT**

**9401**  
 Module du génie de l'environnement  
 Division des sites d'enfouissement  
 2525, rue Jarry est — (872-1226)

Un chèque visé ou un cautionnement de soumission au montant de 10 000,00 \$ devra accompagner chaque soumission.

65,00\$

Montréal, le 30 mars 1994.

Le greffier,  
 LEON LABERGE



**MOTS CROISÉS LE MONDE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

ignorer. Pour réagir. — 8. Volontiers travesti. Aujourd'hui sur pied. — 9. On y convie les petits porteurs. Sur la table, sauf si elle est trop misérable. — 10. Logé ou enfermé, selon l'accent. Aux Pays-Bas. — 11. Le plus souvent, il est bien né. Donne une certaine surface. — 12. Toujours au plus haut.

**Solution de la semaine dernière**

**Horizontalement**

I. Saint Sulpice. — II. Arrosa. Ilmen. — III. Irrelle. Ars. — IV. Niel. Inonda. — V. Tes. Plots. An. — VI. Erosion. Ming. — VII. Bêlent. Pot. — VIII. Aiguichées. Ta. — IX. Rosse. Trépan. — X. Bu. Menai. Art. — XI. Estréillonné.

**Verticalement**

I. Sainte Barbe. — 2. Arrière-gout. — 3. Irésouls. — 4. Noël. Séisme. — 5. Thé. Pincées. — 6. Scd. Loth. Ni. — 7. Lion. Étal. — 8. Liens. Pénil. — 9. Pi. Osmon. — 10. Iman. It. Pan. — 11. Cerdan. Tarn. — 12. Ensanglanté.

**AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4)**  
 Dans l'affaire de la faillite de: **JEAN-YVES GAGNON**, domicilié et résidant au 6226, chemin des Pointes, Valcour (Québec) JOE 2L0

Débiteur

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre **JEAN-YVES GAGNON** le 10 mars 1994 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 18 février 1994. La première assemblée des créanciers sera tenue le 14 avril 1994 à 13h30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, bureau 800, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

**DATE DE LONGUEUIL**, ce 28<sup>e</sup> jour de mars 1994.

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic  
 CLAUDE TRUDEAU, C.A., CIP  
 Responsable de l'actif

59, rue St-Charles ouest  
 Longueuil (Québec) J4H 1C5  
 Tél.: (514) 679-5510

**Appel d'offres**

**Ville de Montréal**

**Travaux publics**

**RECTIFICATIF**  
 À l'appel d'offres paru dans le journal «Le Devoir» du 30 mars 1994.

**SOUSSION DATE D'OUVREURE**

**9401**  
 Pompage et brûlage du biogaz — Implantation d'un système de supervision centralisé — C.T.E.D. — contrat 11421-7

18 avril 1994

L'adresse pour obtenir les documents relatifs à cet appel d'offres devrait se lire:

**SOUMISSION DÉPÔT**

**9401**  
 Module du génie de l'environnement  
 Division des sites d'enfouissement  
 2525, rue Jarry est — (872-1226)

Un chèque visé ou un cautionnement de soumission au montant de 10 000,00 \$ devra accompagner chaque soumission.

65,00\$

Montréal, le 30 mars 1994.

Le greffier,  
 LEON LABERGE

**AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4)**  
 Dans l'affaire de la faillite de: **JEAN-YVES GAGNON**, domicilié et résidant au 6226, chemin des Pointes, Valcour (Québec) JOE 2L0

Débiteur

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre **JEAN-YVES GAGNON** le 10 mars 1994 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 18 février 1994. La première assemblée des créanciers sera tenue le 14 avril 1994 à 13h30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, bureau 800, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

**DATE DE LONGUEUIL**, ce 28<sup>e</sup> jour de mars 1994.

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic  
 CLAUDE TRUDEAU, C.A., CIP  
 Responsable de l'actif

59, rue St-Charles ouest  
 Longueuil (Québec) J4H 1C5  
 Tél.: (514) 679-5510

**TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1981, avenue McGill Collège, ville et district de Montréal, province de Québec; partie demanderesse contre **PIERRE-PAUL HUBERT et VANIA JEAN-LOUIS**, domiciliés et résidents au 1105, rue Roxane, ville et district de Laval, province de Québec; parties défenderesses et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTRÉAL**, mis-en-cause.

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, ayant front sur la rue Wurtelle, connu et désigné comme étant:

1) le lot numéro UN de la subdivision du lot numéro MILLE NEUF CENT de la subdivision officielle du lot originarie numéro CENT QUARANTE-HUIT (148-1900-1) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelega.

2) Le lot numéro DEUX de la subdivision du lot numéro MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF de la subdivision officielle du lot originarie numéro CENT QUARANTE-HUIT (

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I.N.D.E.X  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 • 150 Achat-vente-échange  
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 • 250 Achat-vente-échange  
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES  
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre  
annonce, téléphonez avant 14 h 30  
pour l'édition du lendemain.

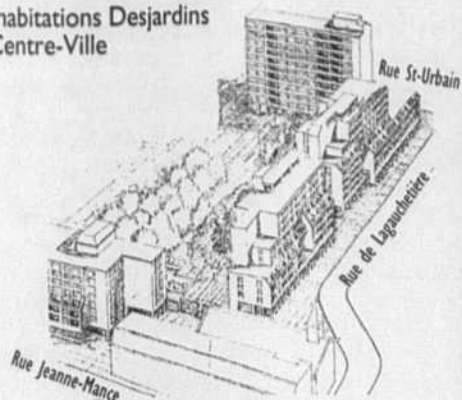
Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste:  
C.P. 6033, succ. Place d'Armes  
Montréal H2Y 3S6

160  
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

Le centre-ville  
à un  
chez-soi!

Les habitations Desjardins  
du Centre-Ville



Loyers à compter de

3 1/2 600 \$ INCLUANT Chauffage  
4 1/2 805 \$ Électricité  
Air climatisé

Complexe Guy-Favreau

Métro Place des Arts Métro Place d'Armes

115, de La Gauchetière ouest  
app. 303 de 9 h à 17 h 30

RENSEIGNEMENTS: 281-8720

Donnons-leur...  
juste un peu!



Pouvez-vous imaginer qu'au moment même où vous lisez ces lignes,  
il y a des centaines de personnes qui meurent d'un peu partout  
dans le monde... Juste en Somalie, c'est plus de 400 morts par jour.

Ne pensez-vous pas qu'on pourrait les aider... juste un peu!

Dons par carte de crédit acceptés par téléphone  
Montréal: (514) 866-1773

Un reçu d'impôt peut être émis pour les dons de 15\$ et plus.  
Le nom inscrit sur ce coupon sera celui utilisé pour l'émission de ce reçu. MERCI.

N° d'enregistrement: 0419556 03 08

OXFAM-QUÉBEC

169, rue Saint-Paul Est  
Montréal (Québec) H2Y 1G8

VENDEZ  
VOTRE AUTO



Pour seulement 25\$0\$, annoncez votre auto  
sur 3 lignes durant 6 jours consécutifs.

8,50\$ la ligne supplémentaire

Il est possible d'annuler la parution des annonces,  
mais la facturation demeure inchangée.

De plus, aucune modification ne peut être apportée  
au texte après la première parution.

LE DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES

985-3344

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

A AHUNTSIC, Métro Sauvé, bungalow,  
4 c.c., 2 s/bains, foyer, 10 085 Basile  
Routhier, Fernand Poirier, notaire, 947-  
2435.

AUTEUIL, Bungalow 91, 33 X 43, 2 c.c.,  
thermopompe, aspirateur central, gara-  
ge, sous-sol semi fini, tout meublé, ter-  
rain paysager 55 X 100. Agents s'ab-  
stenir. 150.000\$. Cause départ. 389-  
4157.

BOUCHERVILLE, cottage 1978, 2 c.c.,  
dalle, système électrique à air chaud,  
174.600\$. 655-3444.

GHOMÉDEY, duplex détaché, éval.  
198.000\$. Prix éval. nég. 963-9959.

LONGUEUIL, Collectivité nouvelle,  
(23 des Pinsons), Cottage unifamilial, 3  
c.c., s. à diner, salon, salle T.V., Pro-  
prio Direct Inc. 656-4444.

ST-ESPRIT - VILLAGE, 30 min. Mt.  
Cottage 4 c.c., boiseries, terrain clôturé  
13.000 p.c. 79.000\$. 1-839-6953

103  
CONDOMINIUMS  
CO-PROPRIÉTÉS

CENTRE-VILLE 1.150 pi.ca., ensoleillé,  
plac. ouverte, 2 c.c., foyer, espace stat.,  
éval. 117.000\$. 937-8460.

EXCLUSIF  
MANOIR DE BELMONT  
2333 rue Sherbrooke O.

PENTHOUSE 3.800 pi.ca., vues panorami-  
ques, 3 c.c., 3 s.b., foyer, solarium,  
terrace, salon 47 X 22, salle à manger  
20 X 13, cuisine 12 X 20.

466-7050 • 538-2483  
Courtiers Protégés

OUTREMENT ADJ.  
112, 1200 p.c., 2 ou 3 c.c., dans triplex,  
rue ESPLANADE, sud de St-Victor,  
Rue-de-Ch. 124.000\$, 2e 119.000\$, 3e  
127.000\$. Incluant rénovations de quali-  
té. 878-2387.

OUTREMENT ADJ.  
Grand condo, 1.400 pi.ca., 2 c.c., réno-  
vé, cachet, terrasse, stat., 128.000\$. 115  
VILLENEUVE O. Aussi 1500 p.c. 5399  
WAVERLY. 278-2387.

OUTREMENT, rue Bernard, 1300 p.c.,  
boiseries, idéal pour professionnel ou  
personne agée, très beau. 274-4128.

PLATEAU, près parc Lafontaine, super  
luminieux 5 1/2, 945 pi.ca., 3 étages, 2  
balcons, plancher bois franc, impeccable,  
électroménagers, 86.000\$. Pas  
d'agent. 596-1551.

VILLERAY, Bx duplex, jardin-médt. 5 1/2,  
3 ch. fermées, s'isol, gardienné Jarry.  
Océ. juillet. 72.000\$. 383-0502

105  
PROPRIÉTÉS À REVENUS

PLATEAU Bordeaux, face Parc De Lor-  
fleur. 1 X 8 1/2 libre jlli. 4 X 4 1/2 ré-  
nov. int/ext., garage. Revenu: 33.384\$.  
Prix: 305.000\$. Pas d'agent. 729-2085

120  
LAURENTIDES

MONT-TREMBLANT Bord du lac Mer-  
cier. 3 c.c., foyer, bain tourbillon,  
(64.600\$. Collette Pinard: (514) 877-  
5508 ou (819) 425-8235.

121  
CANTONS DE L'EST

SUTTON  
Maison canadienne  
Foyer, 3 c.c.

Planchers bois, garage  
Terrain: 42.750 p.c.

Par:  
Caisse Populaire de Sutton  
(514) 538-3336

INHÉDIT: COUVENT, excellent état,  
avec 10 acres, ruisseau.

MOULIN A FARINE, superbe, ruis-  
seau, face au lac, avec 215 acres.

Autres fermes et maisons  
NICOLE GAUTIER ENR. Courtier  
676-9647 ou (819) 826-2822/2348

A NORTH HATLEY, superbe propriété,  
impeccable, 3 c.c., très beau terrain, ac-  
cès au lac, secteur recherche. Occasion  
sans pareil!

A NORTH HATLEY, très beau terrain  
boisé, très privé, incluant tous les ser-  
vices, 24.000\$.

A NORTH HATLEY, ferme, plus de  
20 acres, bord de rivière, vue panorami-  
que. Endroit de rêve. Bonne affaire!

A NORTH HATLEY, bord de l'eau, ma-  
gnifique terrain boisé. Aubaine!

VENEZ nous visiter au 95 Principale à  
North Hatley. Immobilier Classique.  
MURIELLE PELLETIER CRTR  
(819) 842-2806 ou (819) 820-4351

A VOIR! Une exceptionnelle, coucher de  
soleil, entre Bromont et Orford. Maison 8  
pièces, garage, atelier chauffé, 1 acre  
boisée. Aubaine! 69.900\$ 1-539-3476

AU LAC BROME  
Terrain, façade sur lac, services dispo.  
19.300 pi.ca., terrain adjacent 11.000  
pi.ca.

386-9202 • 866-3737

BOLTON, Refuge du stress? Propriété  
avec frontage sur petit lac. 88.000 \$  
CLAUDE FELBER, Imm. Dynamiques,  
1-838-2205 • 1-538-4000

125  
HORS-FRONTIÈRES

A VENDRE OU À LOUER  
Grande belle maison à Acapulco.  
Piscine, vue sur l'Océan, 275.000  
U.S. dollars ou meilleur offre.

Tél: (604) 987-8275  
Fax: (604) 525-5144.

NORMANDIE, France, Ferme pierre,  
jolie meublée, 7 c.c., terrain 2 acres.  
120.000\$ cad. (604) 538-0369 ou 1952,  
1274 Street, Surrey, V4A 3S7.

130  
MAISONS DE CAMPAGNE

NAPIERVILLE, campagne, Maison rus-  
sique, terrain 300 X 350', 2 rénovés, en-  
trepôt 2.300 pi.ca. 69.000\$. 346-3424

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

MAISON\* AVEC FOYER  
MONTAGNE  
AIR PUR  
PISTES DE SKI...  
99 900 \$



AU TOURNANT DU BOISÉ, À SAINT-SAUVEUR,  
LA NATURE DEMEURE LE MEILLEUR INVESTISSEMENT.

Imaginez une soirée de ski après le travail à deux pas de votre domicile. C'est une maison  
de ville... à la campagne! À l'intérieur, sur 1 536 pieds carrés, votre confort est assuré  
par un esthétisme fonctionnel et une qualité de construction optimale. À l'extérieur,  
votre cour donne en pleine nature, au pied des pentes de ski. Et à deux pas, le village  
de Saint-Sauveur, les centres commerciaux, les restaurants...

À partir de 99 900 \$, le genre de vie dont vous rêvez!

Phase IV du projet domiciliaire  
en copropriété:  
• 40 minutes de Montréal;  
• petit lac privé;  
• de 1 à 3 chambres à coucher;  
• foyer vitré 3 faces;  
• salle d'eau et salles de bain;  
• grand balcon.  
\* maison de ville en copropriété

LA MAISON DE VILLE À L'ÉTAT PUR!

Prenez rendez-vous:  
(514) 227-8203  
123, rue Saint-Denis  
Saint-Sauveur  
(sortie 60 de l'autoroute des  
Laurentides, via le  
chemin du Lac Millette)

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

LAURENTIDES

530  
COURS

COURS D'ANGLAIS,  
CO542, 20X2

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de  
McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

CUISINEZ COMME UN CHEF  
Apprenez toutes les techniques avec les  
vidéo-cours du professeur Henri Ber-  
nard. Information: (514) 276-2838.

VENEZ PRAATIQUER VOTRE ANGLAIS  
avec des anglophones. CLUB BILINGUE  
MOITIÉ-MOITIÉ. 465-9128.

540  
SANTÉ

OFFREZ-VOUS UN ENTRAINEUR  
SPORTIF PRIVÉ qui saura vous  
conseiller, vous motiver, pratiquer avec  
vous. Français. 342-9723.

542  
MASSOTHÉRAPIE

MASSAGES-SAUNA Chinois, suédois,  
russes. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

555  
GARDERIES

FERAIS DU MÉNAGE dans les condi-  
tions et les maisons privées. IRAIS  
GARDER des enfants à domicile aussi.  
Appels sérieux seulement. 948-9003.

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

560  
ENTRETIEN, RÉNOVATION

RÉPARATION, RÉNOVATION, int/ext.  
Peinture et autres. Travaux garantis.  
349-2678

575  
DÉMÉNAGEMENT

GILLES JODOIN TRANSPORT INC  
Déménagements de tous genres. Spé-  
cialité: Appareils électriques. Assurance  
complète. 253-4374.

695  
AUTOMOBILES

ACHETERAIS BMW 325 IS  
Noire, 92-93. Privé  
Normand Pinard, 254-8900

OPPORTUNITÉ UNIQUE: ROLLS ROY-  
CE, Silver Spur, 1988, couleur deux  
tons, bleu foncé et bleu pâle. 18.000  
km., comme neuve, toujours à l'intérieur.  
A voir! Pour info: (514) 935-8117.

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

DÉCÈS

LA MÉTÉO

LE DEVOIR

LES SPORTS

Mondiaux de patinage de vitesse sur courte piste

En or et en Blackburn

Guildford, Angleterre (PC, AP) — Frédéric Blackburn de Chicoutimi a dépassé l'Ontarien Derrick Campbell lors du dernier tour pour remporter le 500 mètres, hier, aux championnats du monde de patinage de vitesse sur courte piste.

Blackburn a triomphé en 44,07 secondes, juste devant Campbell, chronométré en 44,10. Le Sud-Coréen Kim Ki-hoon a fini troisième en 44,24.

«Il s'agit de ma première médaille d'or et, sur 500 mètres, cela me surprend beaucoup, a dit Blackburn. Je me suis surpris moi-même avec mon départ, j'ai réalisé un excellent départ.»

Campbell était également enchanté d'avoir décroché sa première médaille aux championnats du monde.

«C'est fantastique, je n'étais jamais encore monté sur le podium aux championnats du monde, a précisé Campbell. En venant ici, je savais que j'étais

en mesure de participer à la finale.

«Parfois, on connaît une bonne journée et, d'autres fois, c'est le contraire. Aujourd'hui, ce fut une excellente journée.»

Blackburn, Campbell et le Sud-Coréen Chae Ji-hoon, qui a remporté le 1500 mètres jeudi, sont sur un pied d'égalité au classement individuel avec cinq points chacun.

L'Italienne Marinella Canclini a créé la surprise dans la finale dames au 500 mètres, s'imposant devant trois Chinoises et la championne du monde en titre Nathalie Lambert, ralentie par la chute d'une concurrente.

La victoire de Canclini a été grandement facilitée lorsque la Chinoise Wang Xiulan a chuté à mi-chemin de l'épreuve. Wang a bousculé sa compatriote Yang Yang, et Lambert a dû éviter la collision.

Canclini a terminé l'épreuve en

47,09 secondes, Lambert a pris le deuxième rang (47,43) et Yang a fini troisième (48,16).

Mais Lambert, qui s'était classée deuxième dans le 1500 mètres jeudi, s'est emparée seule du premier rang du classement individuel avec six points. Canclini et la Sud-coréenne Kim So-hee, qui a gagné le 1500 mètres, sont ex aequo avec cinq points.

«Je ne veux vraiment pas penser au titre de championne du monde car, à chaque fois que j'y pense, je ne gagne pas, a déclaré Lambert. Nous avons encore deux épreuves à disputer (samedi), c'est donc dire que la course au titre est ouverte.

«Tout le monde peut gagner.»

Les titres à ces championnats du monde de patinage de vitesse sur courte piste sont décernés aux patineurs qui ont obtenu les meilleures performances sur les quatre dis-

tances — 500, 1000, 1500 et 3000 mètres. Cinq points sont décernés pour une victoire, trois pour une deuxième position, deux pour une troisième et un pour une quatrième.

Les finales du 1000 et 3000 mètres seront disputées aujourd'hui.

Les deux équipes canadiennes de relais se sont également qualifiées pour leur finale respective.

L'équipe féminine — composée de Lambert, Sylvie Daigle de Sherbrooke, Isabelle Charest de Montréal et Angela Cutrone de St-Léonard — tentera de procurer au Canada une neuvième victoire d'affilée dans cette épreuve.

L'équipe masculine — qui comprend Blackburn, Campbell, Marc Gagnon de Chicoutimi et Stephen Gough de Fredericton — est en quête d'une première médaille en relais depuis 1990.

Les Nordiques ont trois matchs à disputer en quatre jours

Pas en chômage, presque en vacances

FRANÇOIS RATTÉ PRESSE CANADIENNE

Québec — Les Nordiques ne chômeront pas au cours des prochaines heures puisqu'ils disputeront à compter d'aujourd'hui trois matchs en quatre jours. Selon Pierre Pagé, les Fleurdelisés connaîtront du succès à condition qu'ils manifestent autant d'intensité qu'ils l'ont fait jeudi, face aux Red Wings de Detroit.

«Le message est bien simple. Nous devons nous impliquer à nos sept dernières rencontres de la même façon que nous l'avons fait contre Detroit. Il nous faut jouer du hockey comme dans les séries éliminatoires si nous voulons remporter nos matchs et ainsi demeurer dans la lutte pour l'obtention d'une place dans les séries d'après-saison», a déclaré Pagé.

L'entraîneur et directeur général des Nordiques voit d'un bon oeil les deux rencontres que livreront ses joueurs aux Sabres de Buffalo en fin de semaine (aujourd'hui et lundi après-midi).

«Le fait d'affronter la même équipe à deux reprises en moins de 48 heures créera une rivalité entre les deux formations, ce qui devrait rappeler aux joueurs la tension

qui existe en séries éliminatoires. Et c'est exactement ce genre d'ambiance dont nous avons besoin pour terminer la saison en force.»

À huit points

Malgré leur victoire surprise à Detroit, jeudi, les Nordiques se retrouvent toujours à huit points des Panthers de la Floride et du dernier rang donnant accès aux séries dans la Conférence de l'Est avec seulement sept rencontres à disputer au calendrier.

Pour plusieurs observateurs, la victoire des Nordiques contre les Red Wings n'a pu effacer les trois échecs consécutifs de la troupe de Pagé devant Toronto, New Jersey et Ottawa lors du dernier voyage.

Contrairement aux nombreux supporters de l'équipe qui ne croient plus aux chances des Nordiques de prolonger leur saison plus loin que la mi-avril, Pagé demeure convaincu qu'aucun de ses protégés n'a encore lancé la serviette.

«Je ne peux pas penser à un seul joueur qui aurait abandonné l'équipe à ce stade-ci de la saison. C'est tout simplement impensable qu'un individu puisse agir de la sorte.»

Islanders de New York

Turgeon aura du temps pour ses Elizabeth

FRANÇOIS LEMENU PRESSE CANADIENNE

Uniondale — Pierre Turgeon n'a plus rien de l'adolescent timide qui a été le premier joueur réclamé au repêchage de 1987. Agé de 24 ans, Turgeon est aujourd'hui le leader des Islanders de New York et, surtout, le fier papa de jumelles, Elizabeth et Alexandra.

«Ça, c'est la vraie vie», dit-il au sujet de ses deux filles qui ont maintenant deux ans.

«Quand je rentre à la maison, elles sont toujours contentes de me voir. Elles sont vraiment extraordinaires.»

L'une d'elles, Elizabeth, porte le prénom de sa mère ainsi que celui de sa grand-mère maternelle.

«Des fois, ça fait pas mal d'Elizabeth dans la maison.»

La présence des jumelles, dit-il, lui permet d'oublier le hockey pendant quelques heures. C'est une bonne chose car les Islanders risquent de rater les séries après avoir créé des attentes à la suite de leurs succès du printemps dernier.

«C'est fatigant, avoue Turgeon en pensant à la saison des Islanders. On

a eu un mauvais départ (4-12-1) et le club n'a jamais été capable d'être constant par la suite. On a commencé à remonter durant la période des Fêtes mais on est vite retombés dans nos travers.»

Selon Turgeon, le hockey, c'est comme la vie: il faut savoir accepter les moments difficiles.

«On ne peut avoir de bons moments si on n'en a jamais de mauvais», dit-il avec philosophie.

Il reste que les Islanders sont en sérieuses difficultés, comme s'ils étaient branchés à un respirateur artificiel. Une ou deux défaites et c'en sera fait de leur saison. Jusqu'en septembre prochain.

«L'équipe a eu des hauts et des bas durant toute l'année. Aujourd'hui, on cherche nos points pour faire les séries.»

Turgeon lui-même cherche à amasser des points. A moins d'une poussée de dernière heure, il n'atteindra pas le plateau des 100 points après une campagne de 132 points en 1992-93.

Avant la rencontre d'hier face au Canadien, le patineur de Rouyn présentait un dossier de 33-51-84 en 62 matchs.

Tennis à Hilton Head

Pierce déjoue Sanchez

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Française Mary Pierce, tête de série no 7, a créé la surprise hier au tournoi de tennis de Hilton Head en battant en quarts de finale l'Espagnole Arantxa Sanchez (no 1) en trois sets, 6-4, 2-6, 6-1.

La Française, 13e joueuse mondiale, finaliste la semaine dernière de l'épreuve de Houston (Texas), sera opposée samedi en demi-finales à la Bélarusse Natalia Zvereva qui a éliminé l'Italienne Sandra Cecchini 5-7, 6-3, 6-0.

Après une première manche remportée 6-4 alors avoir mené 4 à 1, Pierce a ensuite subi la loi de l'Espagnole. Cette dernière, qui a concédé sa première défaite à la Française en quatre rencontres, a pris par deux fois le service de Pierce et gagné 6-2.

Dans la manche décisive, Pierce a profité d'un grand nombre de fautes directes de Sanchez pour facilement conclure (6-1) en remportant les cinq derniers jeux.

La Croate Iva Majoli, 40e mondiale, a quant à elle réalisé une nouvelle performance en battant l'Américaine Lindsay Davenport (no 5) — après avoir éliminé l'Argentine Gabriela Sabatini et la Géorgienne Leila Meskhi — en trois sets, 7-5, 1-6, 6-2. Elle sera opposée aujourd'hui à l'Espagnole Conchita Martínez, tête de série no 2, qui s'est facilement imposée face à l'Américaine Ginger Helgeson (6-1, 6-2).

Sampras expéditif

Pete Sampras s'est fait expéditif face au Français Guillaume Raoux en quarts de finale du tournoi de l'Osaka, mettant seulement 59 minutes pour vaincre Raoux 6-3 et 6-3 sur le court du club Esaka.

Mais l'autre Américain, le deuxième favori Michael Chang, a subi l'élimination face au Suédois Henrik Holm 2-6, 7-5 et 6-3 dans un autre quart de finale. Le Français Lionel Roux, qui a franchi les qualifications, a accédé aux demi-finales en prenant la mesure de l'Américain Aaron Krickstein (no 6), 7-5 et 7-6 (7-2).

EN BREF

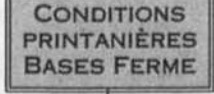
EN QUELQUES MOTS...

Le quart des Dolphins de Miami, Dan Marino, a subi jeudi une opération à la cheville droite. Explication de ses médecins: il s'agissait de retirer des débris d'os qui ralentissaient la guérison de sa cheville. Il espère être rétabli en juillet prochain... Le Britannique Nigel Mansell, champion en titre de Formule Indy, et le Brésilien Emerson Fittipaldi, double vainqueur et tenant des 500 milles d'Indianapolis, sont parmi les derniers inscrits de la célèbre course de l'Indiana, toujours aussi prisée des pilotes... Près de 600 Américains ont posé leur candidature pour faire partie du premier équipage entièrement féminin qui doit participer à la prochaine édition de la Coupe de l'Amérique... Champion de l'épreuve en 1992, l'Américain Fred Couples ne participera pas au Tournoi des Maîtres de golf, qui commence jeudi prochain. Couples, figure de proue du golf américain, souffre d'une hernie discale. Déjà, Paul Azinger et Phil Mickelson ont déclaré forfait pour cette épreuve pour cause de blessure...

CONDITIONS DE SKI INFO-SKI 514-790-7070 SPORT ACTIVITÉ

RÉGIONS ENNEIGEMENT

Table with columns for regions (Laurentides, Mauricie-Bois Francs, Abitibi-Témiscamingue, Bas St-Laurent, Estrie, Montérégie, Lanaudière, Québec, Gaspésie, Chaudières-Appalaches, Manicouagan, Outaouais, Saguenay-Lac St-Jean, Charlevoix, États Unis, Ouest Canadien, Europe) and rows for various ski resorts with columns for snow depth and other metrics.



HOCKEY

Table with columns for 'Hier' (yesterday's games) and 'Jeudi' (today's games) listing teams and scores.

LES MENEURS

Table listing top scorers for various teams with columns for player name, goals, and points.

Table for Ligue Nationale with columns for team, games played (p), goals (g), points (p), and other statistics.

Advertisement for Le Petit Logis restaurant, featuring a chef's portrait and contact information for reservations.

Advertisement for ski resorts with sections for 'Dénivellation', 'Nb. Pistes Ouvertes le Jour', and 'Ski de Soirée'.